



**RAPPORT DE LA PRESIDENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
7 FÉVRIER 2022**

**OBJET :** [4R4-07] - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2022

1 annexe consultable en fin de document.

Mesdames, Messieurs les conseillers départementaux,

Lors de la dernière assemblée, les orientations budgétaires 2022 ont été débattues. Ces orientations confirment, malgré un contexte global difficile pour l'année 2022, l'ambition de mobiliser les capacités d'investissement du Département tout en poursuivant les actions au service des solidarités humaines et territoriales.

La préparation budgétaire s'inscrit dans un contexte budgétaire marqué par une hausse des recettes de fonctionnement après une année 2021 durant laquelle les prévisions en forte baisse étaient liées aux conséquences immédiates annoncées de la crise économique suivant la crise sanitaire.

Ainsi les recettes du budget 2022 retrouvent un niveau plus conforme aux évolutions passées, en parallèle on note toutefois que la croissance des dépenses de fonctionnement notamment en matière de solidarité se poursuit. Cette situation induit un renforcement limité de la capacité d'autofinancement de la collectivité et implique sur cet exercice de renouveler la mise en place de la neutralisation des amortissements des bâtiments scolaires et administratifs et des subventions d'équipements versées. Il s'agit ainsi de conserver un autofinancement suffisant à la couverture des charges d'amortissements.

La suppression de la taxe d'habitation et la réforme globale de la fiscalité en 2021 ont impliqué pour le Département la perte de recette provenant de la taxe sur le foncier bâti et son remplacement par une part de TVA nationale. Après une année 2021 durant laquelle la recette avait été figée, la recette 2022 est attendue en hausse (croissance à 3%) toutefois la mesure de la hausse reste difficile à évaluer puisque le reversement par l'État dépendra de la recette réelle de TVA durant l'exercice fiscal.

Il conviendra donc d'attendre le déroulé de l'année pour mieux connaître la recette à percevoir voire la loi de règlement de l'État.

Malgré la conjonction de contraintes et d'incertitudes, le Département s'engage à encore mieux

accompagner les Drômois et à développer un service public de qualité dans les territoires. De plus le budget 2022 poursuit la montée en puissance des investissements, les réalisations devenant concrètes après les phases d'études et de préparation.

**Pour 2022, le Département respecte ses engagements en :**

✦ poursuivant ses actions de proximité et de solidarité envers les territoires et les personnes les plus fragilisées (aide sociale à l'enfance, personnes âgées, personnes handicapées ...).

✦ poursuivant la montée en puissance de ses investissements afin de réaliser des équipements structurants pour l'avenir du territoire (équipements routiers, collèges, équipements sportifs et culturels...)

Le Budget Primitif proposé s'élève à 747 100 000 € en mouvements réels et se présente ainsi par section :

	DEPENSES		RECETTE
	AP/AE	CP	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	76 643 325	559 900 000	600 700 000
<b>INVESTISSEMENT</b>	138 559 261	187 200 000	146 400 000
dont emprunt revolving		16 000 000	16 000 000
<b>TOTAL</b>		<b>747 100 000</b>	<b>747 100 000</b>

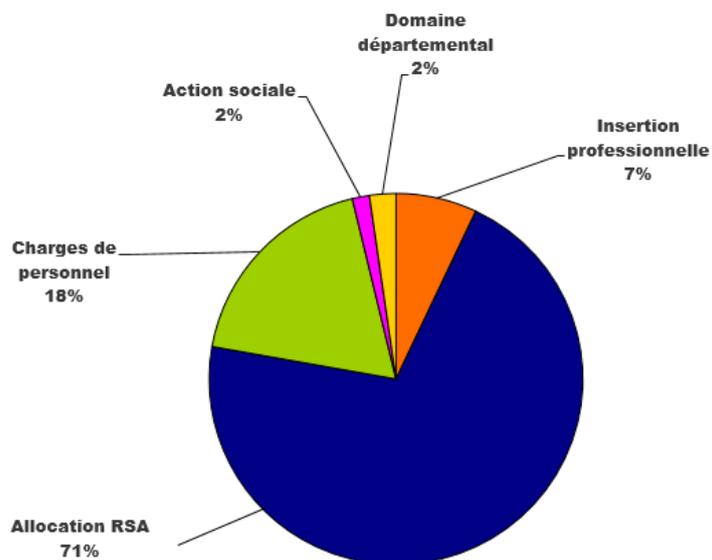
**PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF PAR POLITIQUE**

Le budget départemental se décline en 15 politiques (cf annexe « présentation synthétique des politiques sectorielles départementales»). Les charges de personnel et celles relatives aux bâtiments départementaux sont réparties par politique départementale afin de disposer d'une vision exhaustive du budget consacrée à une politique.

Il est proposé que le vote du budget principal intervienne par chapitre.

## 1) ACTION SOCIALE, INSERTION

### Budget consacré à l'ACTION SOCIALE, INSERTION - BP 2022



en M€

DEPENSES	AP/AE	CP
FONCTIONNEMENT	16,03	103,12
INVESTISSEMENT	3,48	2,52

RECETTES	CP
FONCTIONNEMENT	4,60
INVESTISSEMENT	0,35

Dans le cadre de cette politique, le Département est chargé outre du versement du RSA, de la mise en œuvre des actions d'insertion professionnelle concernant les bénéficiaires du RSA et de dispositifs favorisant la cohésion sociale et le soutien aux personnes en difficulté.

Depuis 2014, le Département s'est vu confier par l'État la gestion de crédits du Fonds Social Européen (FSE) permettant le cofinancement d'actions visant l'accès à l'emploi des allocataires du RSA (dépense AE 11 158 600 € / CP 1 948 163 € et recette de 2 793 660 €).

### LES ALLOCATIONS

#### Le Revenu de Solidarité Active (RSA) :

Principal poste de dépense, les allocations pour 2022 sont estimées à 74,8 M€. Cette estimation s'appuie sur une augmentation de l'allocation forfaitaire avec une revalorisation annuelle de 1 % en avril, une démarche accrue de contrôle des droits au RSA et de lutte contre la fraude.

Il est toutefois précisé que la dépense d'allocations est en baisse par rapport au budget 2021, lequel anticipait une dépense de l'ordre de 77,8 M€ en la matière.

Le recouvrement des indus RSA représente pour 2022 une recette prévisionnelle de 1 000 000 €.

### L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le Département est chargé de la mise en œuvre d'actions d'insertion sociale et professionnelle concernant les bénéficiaires du RSA. Ces dispositifs sont regroupés au sein du Plan Départemental d'Insertion vers l'emploi (PDIE) 2019-2022 dont les axes ont été validés par l'Assemblée départementale le 12 novembre 2018. Ce nouveau plan privilégie un accompagnement complet et personnalisé des bénéficiaires du RSA et des jeunes en difficulté.

Ces dispositifs comprennent les contrats uniques d'insertion du secteur marchand et non marchand (224 900 €), les contrats à durée déterminée d'insertion (1 130 000 €). Le Département confie la gestion financière de ces aides à l'Agence de Services et de Paiement et apporte son soutien aux ateliers et chantiers d'insertion (360 000 €). Le département finance diverses actions visant à favoriser

une insertion rapide vers l'emploi (625 000 €) et une étude sur la précarité.

Au total, le financement des actions de soutien à l'insertion professionnelle représente un budget de 2 359 900 €.

Comme depuis 2019, les allocataires du RSA en démarche d'insertion âgés entre 18 et 25 ans pourront en 2022, bénéficier d'une allocation d'insertion sous la forme d'un pack retour à l'emploi (250 000 €). Il s'agit de financer un projet professionnel.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS

L'accompagnement des publics est financé à hauteur de 1 601 608 € (AE 1 781 608 €) : 1 201 608 € dans le cadre du financement de prestations pour l'accompagnement pré-professionnel des bénéficiaires du RSA et 400 000 € pour l'accompagnement de publics spécifiques (gens du voyage, TNS, artistes, agriculteurs en difficulté).

Le Département est également chargé de la mise en œuvre de Plan Pauvreté adopté par l'Assemblée départementale le 24 juin 2019, ainsi diverses actions sont financées avec l'objectif de réduire la pauvreté et les exclusions :

- 1 144 189 € dépenses en fonctionnement (**AE de 672 957 €**) dont 302 357 € pour le financement de postes, 521 832 € de participations à des structures d'insertion, 115 000 € pour l'accompagnement des jeunes sortant de l'ASE, 90 000 € de frais de formation des travailleurs sociaux, 115 000 € pour les démarches administratives (recette prévisionnelle de 800 000 € issue de l'aide de l'État).
- 118 000 € de dépenses en investissement (**AP de 28 000 €**) : 90 000 € pour l'acquisition d'un outil de parcours dématérialisé des bénéficiaires du RSA et 28 000 € pour l'acquisition de matériel pour le bus itinérant « Drôme Proximité » (on souligne une recette prévisionnelle de 100 000 € provenant de l'État).

## L'ACTION SOCIALE

Les dispositifs visent à une cohésion sociale et au soutien des personnes en difficulté : diverses mesures telles que l'assistance aux démarches administratives ou d'accompagnement dans la gestion des prestations sociales.

Le Département apporte également son soutien financier aux partenaires œuvrant en complémentarité de l'action sociale départementale ainsi qu'aux personnes en situation de grande précarité par le versement de secours.

Globalement les dépenses s'élèvent 1 567 025 € en CP pour 2022.

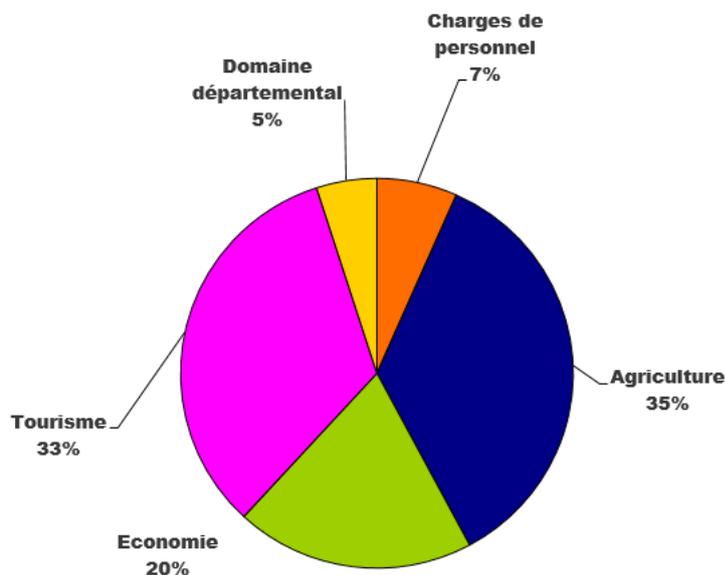
## AU TITRE DES BÂTIMENTS DU SECTEUR DES SOLIDARITÉS

Une AP de 3 000 000 € est inscrite pour la construction de la Maison des Solidarités et de l'autonomie (site ex ENEDIS) à Valence (642 718 € CP). De plus, la programmation de divers travaux nécessitent l'inscription de 1 321 015 € de CP dont 712 483 € pour la Maison des Solidarités de Romans, 200 000 € pour l'extension du CMS de Pierrelatte, 198 600 € pour l'aménagement de la MDE de Bourg les Valence et 101 192 € pour les travaux du CMS de Tain l'Hermitage). Enfin, 440 584 € de CP (AP de 450 000 €) sont inscrits pour des travaux de grosses réparations.

Des recettes à hauteur de 250 000 € sont attendues avec la participation de la CCAS pour le pôle social de Romans.

## 2) ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Budget consacré à l'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE du TERRITOIRE - BP 2022



en M€

DEPENSES	AP/AE	CP
FONCTIONNEMENT	2,16	7,41
INVESTISSEMENT	12,58	11,04

RECETTES	CP
FONCTIONNEMENT	0,53
INVESTISSEMENT	0,60

### L'AGRICULTURE

Le département de la Drôme mène une politique solidaire et volontaire pour accompagner les agriculteurs et le développement rural.

En Fonctionnement, les principales actions sont les suivantes :

- **L'accompagnement des projets de développement agricole :**
  - Soutien aux Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et aux manifestations (**AE 627 670 € / CP 627 670 €**). En 2022, le Département poursuivra son soutien auprès des Organisations Professionnelles Agricoles dont la Chambre agriculture, le Centre Régional de la Protection Forestière pour le plan Bois et financera des actions dans le cadre de l'agritourisme, l'arboriculture, les circuits courts, le bio, les PPAM...
  - Plan Bois 2018 - 2022 : CP 200 268 €.
  - Participation à l'organisation du salon Tech&Bio : AE 110 000 € / CP 55 000 €.
- **L'aide aux exploitants agricoles et filières :** poursuite du financement d'une Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) en faveur de groupements pastoraux drômois et la poursuite des actions liées aux dégâts suite à l'épisode de grêle de juin 2019 (CP 75 000€).
- **La prophylaxie animale :**  
Dans le cadre de son soutien à l'élevage drômois (ruminants et abeilles), le Département finance des moyens médicaux afin d'empêcher l'apparition et l'aggravation de maladie. Ces actions sont renforcées en 2021 avec le dépistage obligatoire de la BVD (Diarrhée virale bovine) pour l'ensemble des veaux ; celles-ci sont coordonnées par le Groupement de Défense sanitaire du Cheptel Drômois (**AE 245 000 € / CP 240 000 €**).  
Un plan de veille sanitaire à hauteur de 70 350 € (AE de 55 350 €) est prévu pour des actions

d'épidémiologie-surveillance en santé animale et pour l'animation et le déploiement des plans de prophylaxie et de lutte subventionnés.

- **La promotion du territoire, valorisation et sensibilisation à l'économie agricole : AE de 73 500 € / 174 000 € CP 2022** pour le financement d'actions éducatives et de sensibilisation sur l'agriculture biologique et les « circuits courts », ainsi que des salons.

**En investissement**, l'action départementale s'articule principalement autour des axes suivants :

- **L'aménagement foncier : AP 63 000 €** et CP 331 451 € ce secteur demeure de la compétence obligatoire du Département. Les principales opérations concernent les communes d'Anneyron, Alixan, Granges lès Beaumont ainsi que les communes impactées par la mise en œuvre des Échanges et Cessions d'Immeubles Ruraux (ECIR) de Chamaloc et de Grâne.
- **Les aides aux exploitants agricoles et aux filières Agroalimentaires et Bois**  
Aides départementales aux organisations de production et aux exploitants agricoles visant à moderniser ou améliorer l'équipement nécessaire à la production/transformation, au stockage ou à la commercialisation de leurs produits (**AP 1 300 000 € / CP 1 767 159 €**). A ceci s'ajoutent des aides pour un montant de 1 164 530 € dans le cadre des dégâts de grêle et épisode de gel.

La loi NOTRe confirme le rôle du Département dans le soutien aux entreprises agroalimentaires et celles de la filière forêt-bois, en complément des fonds régionaux et européens d'où l'inscription de deux enveloppes : **AP de 1 000 000 € / CP 1 004 799 €** pour le soutien aux industries agroalimentaires et 580 000 € CP (AE de 250 000 €) pour le plan Bois 2018 – 2022.

- **Les aides aux infrastructures d'Irrigation : AP 265 000 €** et CP 266 650 € correspondant au financement de projets d'irrigation collectifs ou individuels dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (Programme de Développement Rural Rhône-Alpes – Crédits FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural)).

## L'ÉCONOMIE

Au BP 2022, les aides **en fonctionnement** se concentrent autour de :

- **La promotion du territoire** : CP 177 500 € ( événements et salons : Natexpo, MIF Bio & Days...) et lancement de deux études (oenotourisme et tourisme fluvial en Drôme) avec réalisations de films, animation de réseaux (AE 300 000 € / CP 200 000 €).
- **Le soutien aux équipements structurants** : CP 100 000 € pour la participation en fonctionnement au déficit de l'aéroport de Valence Chabeuil.
- **Le partenariat avec les acteurs du territoire** : CP 144 532 €, AE 30 000 € / CP 25 000 € d'aides aux dispositifs locaux d'accompagnement (études DLA) dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et 119 532 € (**AE de 86 000 €**) en lien avec le projet alimentaire territorial (PAT) déposé dans le cadre de l'appel à projet national (PNA). A noter une recette de 25 000 € en provenance de l'État dans le cadre du PAT.
- **La valorisation et sensibilisation à l'emploi et l'entrepreneuriat AE 330 990 € / CP 555 397 €** : pour le financement d'actions éducatives et de sensibilisation, accompagnement des travailleurs non salariés éloignés de l'emploi (plates-formes initiatives), actions de parrainage et appels à projet.
- **Les autres actions** : 36 730 € (cotisations à des réseaux, démarches d'accompagnement).

**En investissement**, les aides pointent sur des axes d'intervention autorisés par la loi NOTRe et reflètent une politique volontariste en faveur du développement économique. Il s'agit notamment :

- **La promotion du territoire : 100 000 € AP/ 90 000 CP** dans le cadre de la démarche attractivité (développements informatiques avec évolution de sites...).
- **Les aides à l'immobilier d'entreprises en partenariat avec les EPCI et les SIAE Structures d'Insertion par l'Activité Économique : AP 850 000 € et CP 799 000 €** pour soutenir les projets d'investissement immobilier des entreprises avec une bonification en fonction de la qualité environnementale du projet.
- **Le foncier immobilier économique : AP 300 000 € et CP 368 785 €** c'est un dispositif dans le cadre de la solidarité territoriale visant à cofinancer les projets d'aménagement économique portés par les EPCI drômois (projets d'investissement portant sur des zones ou pépinières d'activités).
- **Le soutien aux équipements structurants : 100 000 € AP/ 90 000 CP** pour les travaux de l'aéroport de Valence Chabeuil.
- **L'économie solidaire de proximité : AP 1 200 000 € et CP 1 070 000 €**, il s'agit de plusieurs actions ayant pour objectif de soutenir les initiatives porteuses d'emplois, de développement économique local et d'innovation sociale et concourant à la solidarité grâce à l'inclusion des publics cibles que sont notamment les bénéficiaires du RSA, les personnes handicapées, les jeunes en insertion socio-professionnelle...

## LE TOURISME

- **Budget tourisme :**

Fonctionnement : 1 917 562 € de CP

L'Agence de Développement Touristique est chargée de la mise en œuvre de la stratégie tourisme, la subvention départementale pour 2022 s'élève à 1 677 562 €.

Les autres volets concernent principalement les aides aux établissements publics de coopération intercommunale (AE 296 720 € / CP 160 000 €) et le soutien à certaines associations et partenaires (80 000 €).

Il convient de noter qu'une somme de 60 000 € vient s'ajouter pour le projet « Routes Sublimes »

Investissement :

Les aides pour les hébergements touristiques 80 000 € et des aides à la promotion et animation des EPCI et offices de tourisme pour 150 000 € AP / 110 000 € CP.

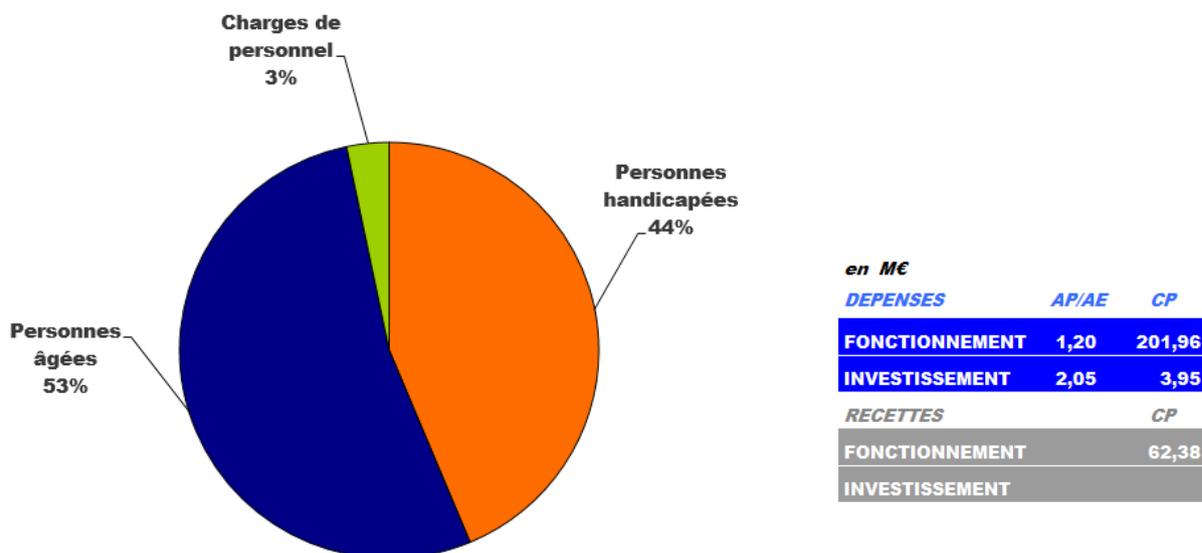
La promotion des sites touristiques de la Drôme « Routes sublimes du Vercors »: 5 920 000 € AP / 1 657 000 € CP (600 000 € de recette provenant de la Région).

- **Budget stations :**

La subvention proposée pour l'EPIC Stations s'élève à 1 550 000 € en fonctionnement (à noter qu'une recette de 500 700 € est attendue correspondant au remboursement des personnels mis à disposition de l'EPIC). Au niveau de l'investissement, inscription d'une AP de 880 000 € / CP 580 000 € sont proposés pour études et travaux et 165 000€ de CP pour des travaux et études (sur AP antérieures).

### 3) AUTONOMIE

Budget consacré à l'AUTONOMIE – BP 2022



Les compétences départementales en matière d'autonomie répondent aux orientations définies par le schéma départemental des solidarités : favoriser l'exercice des droits fondamentaux des personnes, répondre à la diversité des situations et projets de vie, accompagner les acteurs dans une amélioration continue de leurs prestations.

Avec la loi du 28 décembre 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement, le Département a été conforté comme chef de file des politiques liées à l'autonomie. Il s'est vu confié la présidence de la conférence des financeurs qui coordonne tous les acteurs et financeurs des actions de prévention de perte d'autonomie et la mise en œuvre du CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie).

Afin de remplir au mieux ses missions et de simplifier les démarches des usagers, le Département a créé la Maison Départementale de l'autonomie dont le budget est décliné en deux secteurs « personnes handicapées » et « personnes âgées ».

Outre les dépenses de personnel et de l'aide sociale aux adultes, les dépenses concernent la prise en charge des personnes handicapées et aux personnes âgées.

#### LES PERSONNES HANDICAPÉES

##### FONCTIONNEMENT

Le budget consacré aux personnes handicapées est de 89 978 608 € et se décline en quatre axes :

- **Maintien et accompagnement à domicile** : 33 304 018 €.

Les principales dépenses concernent : les allocations individuelles (Prestation de Compensation du Handicap et Allocation Compensatrice pour Tierce Personne) 30 215 288 € et les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale et Médico-Social 2 785 730 €. A noter la mise en place de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) dans le cadre de l'Habitat Inclusif (75 000 €).

Le Département participe au fonds de compensation du handicap, participe au financement de la fédération SOLIHA (solidaires pour l'habitat) dont l'action porte sur l'adaptation des logements et au financement de divers organismes médico-sociaux (France Alzheimer).

- **Frais de séjour en établissement et alternatives à l'hébergement** : 52 760 224 €.

Cela correspond aux frais de séjour dans les établissements et les services d'hébergement pour 49 838 224 €, les alternatives à l'hébergement avec les foyers de jour et l'accueil familial pour 2 622 000 € (incluant le soutien financier aux Établissements et Services d'Aide par le Travail pour 300 000 €).

Globalement ce poste budgétaire est en hausse du fait de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et du coût plus élevé des prises en charge.

- **Transports scolaires des élèves handicapés** : 2 524 140 €. Il s'agit de la seule compétence transport demeurée au Département depuis la loi NOTRe de 2015.
- **Soutien à des dispositifs** : 1 390 226 €. Il s'agit principalement de la participation de la CNSA aux frais de fonctionnement des MDPH (648 330 €) et de celle du Département (648 330 €).

Les recettes s'élèvent globalement à 16 859 488 € dont la participation CNSA aux dépenses PCH (6 472 415€) et aux frais de fonctionnement de la MDPH (691 896 €), la récupération des ressources des personnes placées (6 600 000 €), participation de l'État (2 230 177 €), les recouvrements sur successions (600 000 €), recouvrement des indus PCH (100 000 €) et le remboursement de frais par d'autres départements (100 000 €).

## LES PERSONNES ÂGÉES

### FONCTIONNEMENT

Le budget consacré aux personnes âgées s'élève à 105 246 739 € en fonctionnement.

- Financement d'actions pour favoriser **le maintien à domicile** (48 980 814 €). L'APA à domicile est de 47 505 388 € en progression en 2022 pour tenir compte de l'évolution du nombre de bénéficiaires et de l'impact de la réforme du financement des SAAD qui se poursuit en 2022 et de la hausse du tarif plancher à 22€. Les autres dépenses liées au maintien à domicile (frais d'aide ménagère et de repas, prise en charge des mutuelles, subventions aux clubs de personnes âgées, participation à SOLIHA) s'élèvent à 1 025 426 €. Le Département participe au fonds de modernisation des associations d'aide à domicile pour 450 000 € (montant équivalent en recette).
- Les **alternatives à l'hébergement** s'établissent à 1 187 200 € et concernent l'accueil familial des personnes âgées.
- Prise en charge des **frais d'hébergement** (53 499 415 €). L'APA en établissement (23 681 700 €) reste stable. L'hébergement s'établit globalement à 29 817 715 € et intègre la participation à VIA TRAJECTOIRE pour la mise en place de la dématérialisation de l'entrée en établissement. Le Département participe au financement des MAIA (Mission pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades d'Alzheimer) (591 018 €) avec une recette équivalente versée par les services de l'État.
- **Prévention de la perte d'autonomie** : 1 414 310 € (recette équivalente). Il s'agit des crédits pour la conférence des financeurs. La CNSA attribue deux concours : l'un de 200 000 € destiné aux établissements pour leurs missions de prévention, l'autre de 1 214 310 € pour les aides au titre de l'amélioration de l'accès aux équipements et aides techniques individuelles, le développement des actions collectives de prévention.

Comme précisé précédemment, certaines de ces dépenses font l'objet de recettes équivalentes (conférence des financeurs, participation aux MAIA), les autres prévisions de recettes sont constituées de la participation CNSA au titre de l'APA (25 475 858 €) et pour les associations d'aide à domicile (450 000 €), de la récupération de ressources sur les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement

(11 500 000 €) et sur les obligés alimentaires (1 250 000 €), du recouvrement au titre des successions (3 000 000 €) et des recouvrement d'indus (405 000 €).

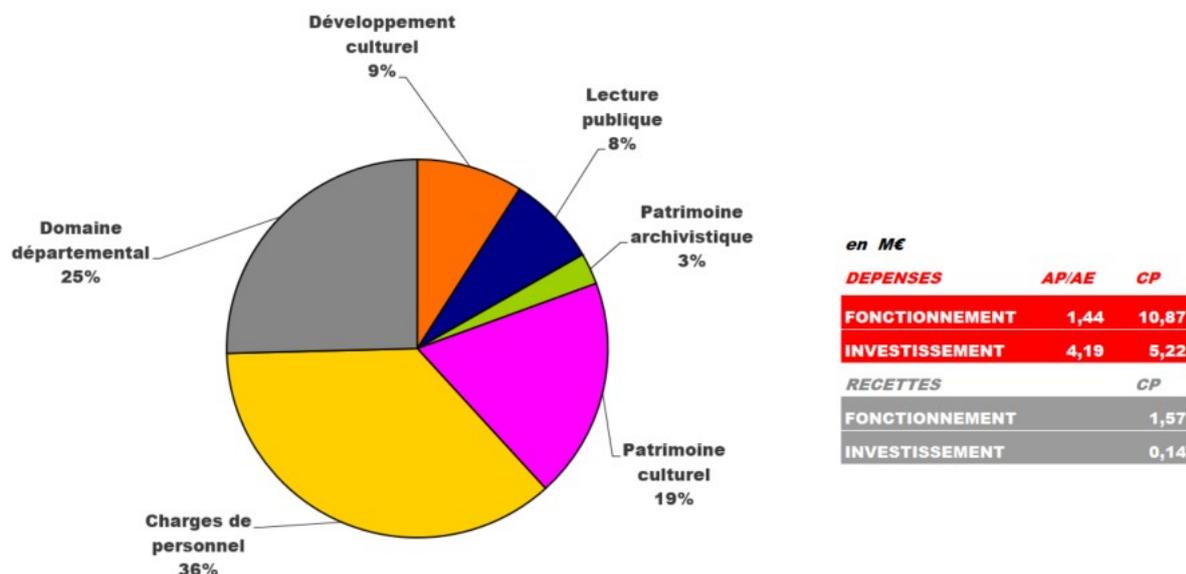
## **INVESTISSEMENT**

2 052 000 € (AP) et 3 947 000 € CP sont proposés :

- au titre de l'aide au financement de véhicules de portage de repas et de financement de climatisation dans les établissements pour personnes âgées : 10 000 € AP/ 9 000 € CP ;
- abondement pour les aides au titre des bonifications prévues dans le règlement départemental d'aide à l'investissement est prévu (1 042 000 € AP/ 3 938 000 CP) ;
- nouvelle opération pour soutenir les projets immobiliers des établissements handicap (1 000 000 € en AP)

## 4) CULTURE

### Budget consacré à la CULTURE - BP 2022



La politique «culture» regroupe les propositions de différents secteurs : développement culturel, lecture publique, patrimoine archivistique, et culturel.

### LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Les participations départementales en matière de développement culturel visent à soutenir les acteurs culturels, à encourager la pratique amateur et développer l'éducation aux arts et à la culture.

Le budget par grands axes en fonctionnement est le suivant :

- **Soutien aux équipes artistiques et culturelles professionnelles**  
Subventions versées pour le fonctionnement des structures culturelles et conventionnées (**160 000 € AE + 409 000 € AE / 803 000 € CP**) dont l'aide à la création Résidence (**105 000 € AE/CP**).
- **Soutien aux pratiques amateurs**  
A travers le financement des établissements d'enseignement artistiques, fédérations et autres projets (765 500 € dont 518 400 € sur des fonds hors budget), des projets d'accompagnement et de valorisation des pratiques amateur (AE/CP 100 000 €).
- **Outil de pilotage et d'animation** : 13 000 €.

En investissement, les crédits visent à soutenir les équipes artistiques et culturelles professionnelles :

- **Le Fonds de soutien à l'animation** : depuis 2016, un fonds de soutien a été lancé par le Département et l'agglomération de Valence Romans. Depuis 2018, le Centre National du Cinéma participe également à ce dispositif. Au BP 2022, **195 000 € en AP / 105 000 CP** sont inscrits en dépenses « subventions d'investissement » et en recette 65 000 € au titre de la participation du CNC.
- **Aide à l'investissement de matériel** pour l'ensemble de la Direction Culture (**80 000 € AP/68 000 CP**) et 10 000 € d'aide à l'acquisition et renouvellement du parc matériel scénique géré par le service Développement Culturel, mis à disposition des acteurs culturels lors d'événement.

## LA LECTURE PUBLIQUE

Les objectifs pour 2022 sont notamment le maintien du développement de l'action culturelle pour faire des médiathèques départementales et des bibliothèques drômoises des lieux de vie culturels, modernes et adaptés aux attentes des habitants. La consolidation de la mise en œuvre de la politique numérique, notamment avec la candidature de la médiathèque à la labellisation Bibliothèque numérique de référence (BNR), le développement des actions culturelles, l'accompagnement des projets de lecture via les contrats territoire lecture, l'optimisation de la politique d'acquisition.

En investissement, les propositions budgétaires s'élèvent à 145 000 € pour des acquisitions de mobilier et matériel et le réaménagement d'espaces dont une AP de 60 000 € / CP 5 000 € pour le projet de Bibliothèque Numérique de Référence.

En fonctionnement, les dépenses de 1 095 910 € correspondent aux frais de fonctionnement des différentes médiathèques (299 880 €), à l'acquisition et à l'équipement de documents, de ressources numériques et à des dépenses de formation et d'animation (AE 464 300 € / 727 180 €), aux dépenses du parc automobile (68 850 €).

Les recettes (638 860 €) proviennent des participations des communes ou leurs groupements aux frais de fonctionnement des médiathèques, des abonnements des lecteurs ou des communes.

## LE PATRIMOINE ARCHIVISTIQUE

Le service des archives départementales est chargé de collecter les archives, les classer, les conserver et les mettre à la disposition du public

### Investissement :

Une somme de 104 000 € (66 000 € pour des acquisitions de matériaux et d'équipements de conservation et 38 000 € (AP de 40 000 €) pour une prestation d'accompagnement à l'archivage et à l'apurement des logiciels Iodas et Multigest).

### Fonctionnement :

Les dépenses relatives au fonctionnement des matériels et des bâtiments, aux frais de structure ainsi que du parc automobile représentent globalement un budget de 241 454 €.

Les charges liées à l'activité « métier archives » représentent 70 000 € CP ; ce qui comprend notamment les dépenses de travaux de numérisation et de restauration ainsi que les acquisitions de livres. A noter qu'une recette de 6 000 € est attendue provenant de la régie des Archives.

## LE PATRIMOINE CULTUREL

Ce secteur regroupe les propositions budgétaires de la conservation départementale et des châteaux départementaux.

### *Conservation du Patrimoine*

Ce budget répond aux objectifs suivants : développer l'attractivité culturelle et touristique de la Drôme à travers la restauration et la valorisation du patrimoine, rendre accessible et partager les richesses du patrimoine, sensibiliser les publics notamment les collégiens et les seniors et mettre en réseau les acteurs du patrimoine.

Les propositions de la conservation du patrimoine en investissement s'élèvent à 560 000 € en AP et 685 000 € en CP : l'objectif est de soutenir les collectivités et les particuliers, restaurer et valoriser le patrimoine qui fait l'attractivité du patrimoine. Les programmes sont axés sur la conservation des collections, la restauration du patrimoine et l'accompagnement des politiques culturelles avec :

- le plan de relance Patrimoine pour **510 000 € en AP** et 540 000 € en CP (aide à la restauration de patrimoine des collectivités et de particuliers) ;

- l'appel à projet Redynamisation des centres-villes et villages : **50 000 € en AP** / 60 000 € CP ;
- la préservation et enrichissement des collections départementales : 85 000 € dont 55 000 € pour le musée de la Résistance.

Le budget en fonctionnement de 428 000 € comprend le soutien aux associations de patrimoine et aux musées et maisons thématiques (191 000 €), la participation au fonctionnement du budget annexe « musée de la résistance » (134 500 €), le financement d'actions autour du patrimoine (70 000 €), une action de soutien aux projets innovants pour favoriser la médiation et connaissance auprès du public (20 500 €), une enveloppe de 12 000 € pour l'octroi de bourses de recherche pour des étudiants afin de favoriser la connaissance de l'histoire drômoise.

### **Châteaux départementaux**

Depuis 2018, les châteaux de la Drôme sont gérés par un Établissement Public de Coopération Culturelle et Industriel et Commercial. Les subventions au titre de 2022 sont de 1 920 000 € en fonctionnement.

### **AU TITRE DES BÂTIMENTS DU SECTEUR CULTUREL**

Le Département souhaite engagé un projet stratégique culturel et scientifique d'ampleur sur les châteaux de Grignan, Montélimar et Suze-La-Rousse dans le cadre du futur CPER. Au titre de l'année 2022, différents travaux sont programmés en 2022 dans les châteaux de la Drôme (**AP 1 950 000€ / CP 2 283 292 €**) dont : une AP de 1 450 000 / 425 000 € CP pour la rénovation des remparts et l'extension du musée du château de Grignan, une AP de 500 000 € / CP de 100 000 € pour l'aménagement des extérieurs du château de Montélimar, la poursuite du projet de restauration du château de Grignan (1 062 548 €) et de sa façade (292 015 €). La rénovation et sécurisation de la cour intérieure du château de Suze la Rouse (400 000 €).

Une AP de 300 000 € est inscrite pour des travaux sur le Musée de Vassieux.

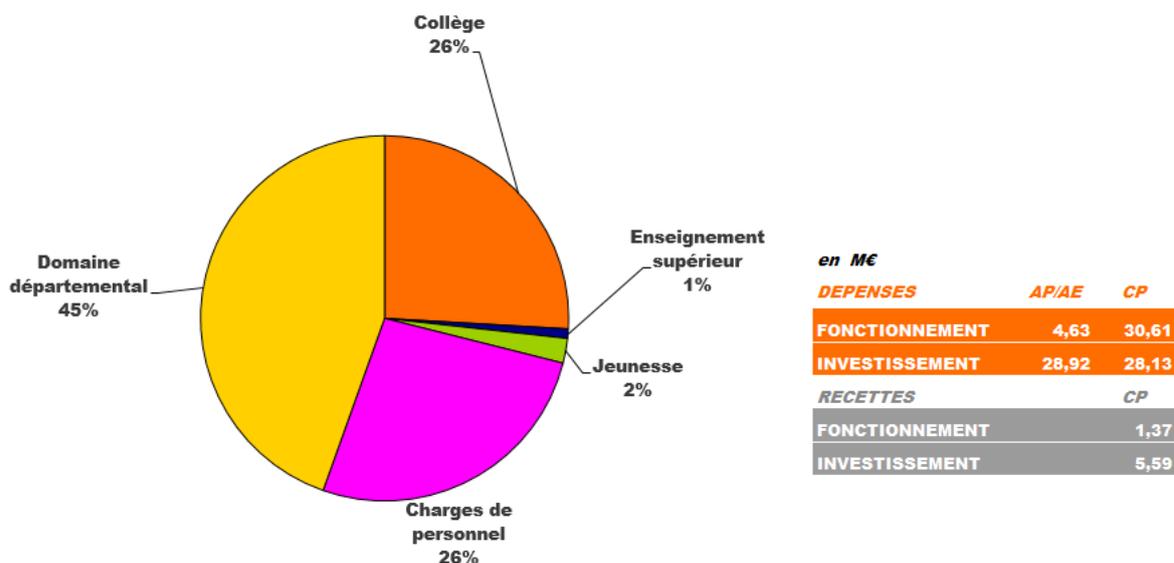
Enfin, une enveloppe de **1 000 000 € AP** (1 763 931 € CP) est inscrite pour des travaux de grosses réparations dans les différents bâtiments culturels.

\*  
\*     \*

Les propositions budgétaires du **budget annexe « musée de la résistance »** font l'objet de rapports qui vous sont présentés à cette même séance.

## 5) ÉDUCATION JEUNESSE

Budget consacré à l'Éducation Jeunesse - BP 2022



### LES COLLÈGES

Le secteur « collèges » comprend des dépenses obligatoires mais aussi facultatives qui relèvent de la volonté départementale de donner des moyens supplémentaires aux établissements afin de favoriser l'épanouissement des collégiens et leur ouverture sur leur environnement.

Les principales inscriptions concernent :

- Contributions aux collèges** (5 555 991 €) dont la contribution versée aux collèges publics (CP 3 510 342 €), le reversement à la Région de la part « collèges » (CP 360 000 €) et aux départements limitrophes pour l'accueil des collégiens drômois (CP 350 000 €), la contribution allouée aux collèges privés (CP 1 325 649 €) et une enveloppe de secours (CP 10 000 €).  
A ces montants, s'ajoute la contribution pour la pratique de l'éducation physique et sportive (CP 1 400 000 €),  
En investissement, une contribution est prévue (CP 161 000 €) pour le renouvellement du matériel et du mobilier des collèges.  
Le Département perçoit, sur sa section d'investissement, la Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (2 106 173 €) et des recettes de la Région pour le fonctionnement des lycées des cités scolaires de Die et Nyons (130 000 € en fonctionnement et 60 000 € en investissement) et des départements limitrophes pour les collégiens scolarisés dans les collèges drômois (120 000 €).
- Aides diverses à destination des familles de collégiens** (1 796 600 €) dont l'opération Top Dép'Art (**AE 890 000 €** et CP 1 680 000 €) et l'octroi de bourses aux familles les plus modestes (CP 115 000 €).
- Accueil et environnement du collégien** : cet axe regroupe notamment les moyens mis en œuvre pour l'entretien et la maintenance des bâtiments publics comme privés (en fonctionnement 2 186 340 € CP dont 260 000 € pour l'internat de La Chapelle (AE de 450 000 €), les dépenses en investissement pour des acquisitions d'équipements (CP 1 737 000 € dont 87 000 € pour étude, 750 000 € pour des dépenses d'équipements techniques et scolaires. Les dépenses concernent également les subventions d'investissement à verser aux collèges privés dans le cadre de la loi Falloux (800 000 €) et aux communes pour les achats d'équipements sportifs à l'usage des collégiens (30 000 €) ainsi qu'à la Région pour les investissements qu'elle effectue dans les collèges des cités scolaires (80 000 €).

- **Accompagnement éducatif** : globalement, un budget de 1 187 550 € (AE de 1 307 650 €) en fonctionnement est prévu pour le financement des classes transplantées, les contrats d'objectifs, les dispositifs tels que « cartable allégé », les dispositifs d'orientation et de lutte contre le décrochage scolaire, les actions éducatives, les options « sport nature » à la Chapelle en Vercors et « arts du cirque » à Die. A noter que 25 000 € sont prévus en investissement pour un nouveau projet de diffusion radio dans les collèges.
- **Restauration scolaire** : en crédits de paiement, 124 950 € (AE de 12 700 €) sont inscrits dont 31 300 € pour la maintenance du logiciel d'élaboration des menus, 75 000 € (analyses sanitaires, certification et démarche qualité, accompagnement aux selfs participatifs..). Une somme de 4 000 € pour l'action de valorisation de la restauration auprès de chefs étoilés. Le reversement des établissements scolaires sur les recettes de leur service restauration engendre un produit global pour le Département de 1 100 000 €. En investissement, 465 000 € sont prévus : 295 000 € d'acquisitions de matériel de restauration, 165 000 € pour le logiciel GPAO et 5 000 € pour des études AMO.
- **Dépenses diverses** : 88 700 € dont 4 000 € en investissement. Ce secteur comporte notamment le budget du **Centre d'Information et d'Orientation de Valence** : 13 300 € en fonctionnement et 4 000 € en investissement.

## L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les propositions budgétaires de ce secteur se déclinent ainsi :

- **Financement des formations existantes** : la Poudrière (fonctionnement CP 48 700 € et investissement CP 30 500 €), l'École Supérieure d'Art et de Design ESAD (CP 97 113 € en fonctionnement et CP 45 735 € en investissement), l'Institut Supérieur du Professorat et de l'Éducation INSPE (CP 39 840 € en fonctionnement).
- Aide financière dans le cadre du renouvellement du GIP campus UGA Valence Drôme Ardèche (**ex Agence de Développement Universitaire Drôme Ardèche ADUDA**) pour son fonctionnement (AE 347 155 € / CP 141 300 €). Des crédits hors budget à hauteur de 40 000 € sont inscrits pour le financement de la culture scientifique et technique dans le cadre de la mission confiée aux Clévos par Valence Romans Agglomération. A ceci s'ajoute le renouvellement de l'aide aux étudiants de 45 000 € (AE de 50 000 €) pour le repas à 1 €.
- Les autres charges (CP 25 100 €) consistent principalement à soutenir les associations œuvrant dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est à noter que la somme de 15 000 € est attribuée en subvention d'investissement pour soutenir les nouvelles filières de formation.

## LA JEUNESSE

Les principaux enjeux et priorités de ce secteur sont :

- l'accompagnement des territoires dans la structuration de la mise en œuvre de la politique jeunesse (CP 75 000 € et hors budget FDPTP 356 080 €),
- la poursuite de nos engagements à travers le soutien aux associations d'éducation populaire (339 000 € CP), au conseil départemental des jeunes (AE 81 000€ / CP 70 000 €). Les projets portés par les jeunes du CDJ amenant régulièrement la construction et l'acquisition de matériel (ex : construction de 10 jeux Clue-Ado / construction d'un baby-foot expérimental), il est proposé l'inscription de 20 000 € en investissement,
- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par l'octroi d'aides à travers le dispositif «Fonds d'Aide aux Jeunes» (300 000 €) et par le soutien des Foyers des Jeunes Travailleurs (CP 87 834 €). A ceci s'ajoute, cette année, une nouvelle action de suivi du parcours d'insertion

des jeunes ASE / MNA pour 390 000 € ( AE de 400 000 €).

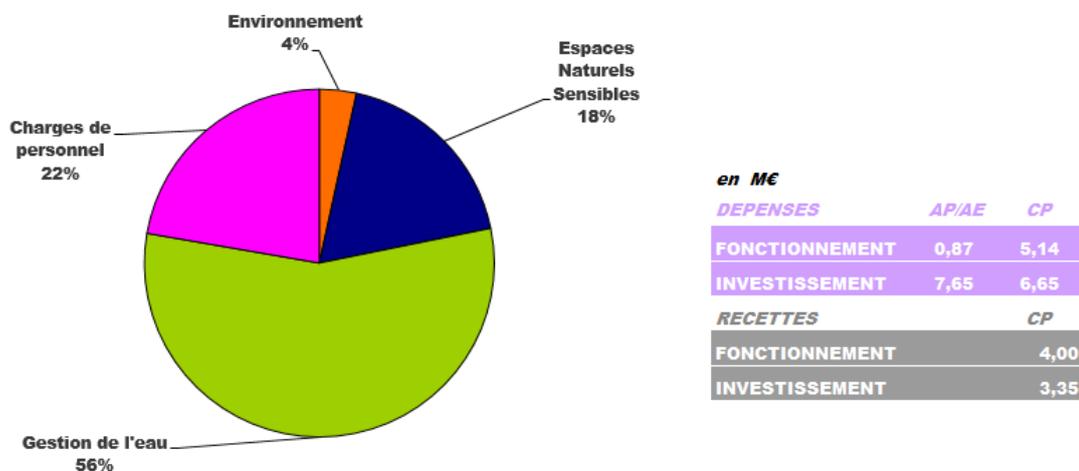
## **AU TITRE DES BÂTIMENTS DU SECTEUR ÉDUCATION**

Les nouvelles programmations pour les collèges et cités mixtes représentent globalement en **AP 22 950 000 M€** (dont 7 700 000 € pour l'aménagement de l'internat du collège de La Chapelle en Vercors, 4 000 000 € pour la reconstruction du collège de Suze la Rousse plus 1 500 000 € pour son plateau sportif et gymnase, 3 000 000 € pour la rénovation des façades, 1 500 000 € pour la rénovation des logements de fonction, 1 000 000 € pour le plan de sûreté des collèges, 1 000 000 € pour la réfection des réseaux et étanchéité, 700 000 € pour la construction du plateau sportif du Grand Serre et 2 970 000 € pour les grosses réparations des cités mixtes. Enfin, pour les travaux de grosses réparations dans les collèges une enveloppe d'**AP de 3 000 000 €** (2 842 042 € CP) est inscrite et 556 866 € (CP) en fonctionnement sont prévus pour l'entretien des collèges (2 500 € de recettes provenant de la Région).

En recettes, 3 405 224 € de participations sont attendues pour la construction des collèges de Mercuriol La Chapelle, St Donat, Cléon d'Andran et les gymnases de Nyons et Chabeuil.

## 6) ENVIRONNEMENT

Budget consacré à l'Environnement - BP 2022



La politique «environnement» regroupe les actions des secteurs de l'environnement, des espaces naturels sensibles et de la gestion de l'eau.

### L'ENVIRONNEMENT

En fonctionnement, les objectifs environnementaux sont principalement axés sur :

- en lien avec la compétence Logement, la lutte contre la précarité énergétique en vue de réduire les charges et répondre aux exigences réglementaires (**AE 52 500 €**/CP 104 800 €),
- des actions en direction des citoyens drômois par le soutien aux associations promouvant le développement durable et l'éducation à l'environnement mais également et plus particulièrement les actions auprès des collégiens (**AE 63 150 €** / CP 26 650 €),  
Le soutien à l'action éducative auprès des collégiens porte ainsi sur les thématiques suivantes : « gaspillage alimentaire » et « déchets compostage autonome ».
- la participation à l'information ainsi qu'à la protection de la population drômoise et de l'environnement au regard des expositions de pollutions, risques naturels ou industriels (CLIs Nucléaire, FDPPMA, CPIE, PNRB, PPRT, lutte contre les moustiques vecteurs de maladies) **AE 4 500 €** / CP 154 900 € avec des recettes attendues pour 79 550 €.

Sur le volet investissement, les principaux objectifs sont les suivants :

- promouvoir les énergies renouvelables (**AP 370 000 €** / CP 50 000 €) ;
- complément sur l'étude Éviter Réduire Compenser (ERC) d'ingénierie publique lancée en 2019 : CP 36 000 €, ainsi que 30 000 € au titre d'avances sur marchés pour cette étude (recette équivalente).

### LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

La politique départementale sur les espaces naturels sensibles a été instaurée en 1992 et fait l'objet d'un schéma structuré autour de quatre objectifs :

- connaître pour anticiper leurs dynamiques d'évolution,

- initier, accompagner et gérer les ENS pour une préservation durable,
- sensibiliser le public et valoriser les ENS,
- communiquer et évaluer les actions conduites.

Les actions sont financées principalement par la taxe d'aménagement pour un montant de 2 700 000 € et par des locations diverses et ventes de bois pour 70 000 €.

Le budget consacré à ce secteur s'élève globalement à 2 911 000 € pour 2022 dont 250 000 € pour l'Auberge des Dauphins : 1 913 500 € en fonctionnement et 997 500 € en investissement.

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement la gestion des ENS pour 366 900 € en CP, propriétés du Département, des actions éducatives sont également menées en direction des collégiens AE 90 000 € / CP 50 000 €, la gestion forestière 35 000€, l'appui à des tiers en faveur de la biodiversité et les paysages 240 000€ en AE et 299 800 € en CP et les dépenses courantes du plan Départemental des Itinéraires de promenades et de randonnée notamment 80 000€.

Une somme de 745 000€ est prévue pour la rémunération et les frais de déplacements du personnel ENS, lesquels sont en charge des sites.

Le nouveau budget annexe « Auberge des Dauphins » créé en 2020, a pour objet la gestion de la Maison de site comme lieu d'accueil et de services. Les propositions budgétaires 2021 font l'objet d'un rapport présenté à cette même séance, le Département participe à hauteur de 250 000 € au fonctionnement par la prise en charge du déficit.

En matière d'investissement, les dépenses concernent le financement des études et travaux pour 480 000€ en AP et 340 000€ en CP avec la poursuite des travaux de l'auberge des dauphins, les travaux sur le site « parc pour tous » à Lorient et les travaux sur différents sites, des subventions d'investissement pour 220 000€ AP et 215 000€ CP et le remboursement de l'emprunt contracté pour l'achat de la forêt de Saou 202 500 € en CP et les avances sur marchés publics pour 90 000€.

On note une recette prévue de 40 000 € de l'État au titre de l'action Climat Saou Reforestation.

## LA GESTION DE L'EAU

Cette politique s'inscrit dans la politique de solidarité territoriale et ses principaux axes se déclinent ainsi :

- **Améliorer la connaissance et favoriser une gestion patrimoniale de la ressource en eau avec les réseaux de suivi de l'Observatoire de l'Eau :**  
Financement de l'observatoire de l'eau permettant de disposer d'un suivi des eaux souterraines et superficielles : **232 500 € AE** / CP 502 700 € en fonctionnement avec une recette de 125 775 € et 74 000 € en dépenses d'investissement (dont 20 000 € pour l'acquisition de nouvelles sondes avec une recette de l'Agence de l'Eau de 10 000 € et 258 261 € de remboursement de l'agence de l'Eau).
- **Porter et participer à des démarches territoriales de gestion de l'eau**
  - Porter l'animation et le pilotage du SAGE du Bas Dauphiné Plaine de Valence : en dépenses **140 000 € AE/CP** en fonctionnement (recettes 239 985 €) et 104 000 € (CP) en investissement (modélisation de la nappe sur les secteurs Plaine de Valence et Sud Grésivaudan avec une recette de 88 289 €).
  - La rédaction d'un schéma directeur départemental d'eau potable (SDDAEP) : 6 000 € (CP) en fonctionnement, une recette de 3 000 € est attendue.
- **Soutenir financièrement les projets des territoires en matière de gestion de l'eau**
  - Participer financièrement aux travaux d'entretien des cours d'eau et de gestion des crues (**AP 1 000 000 €** / CP 1 118 000 €).
  - Contribuer au financement d'études et travaux dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement : 4 058 200 € dont **2 300 000 € en AP** sur le budget principal et

1 758 200 € sur les fonds hors budget. Enfin, 1 226 000 € de CP sont proposées (AP antérieures)

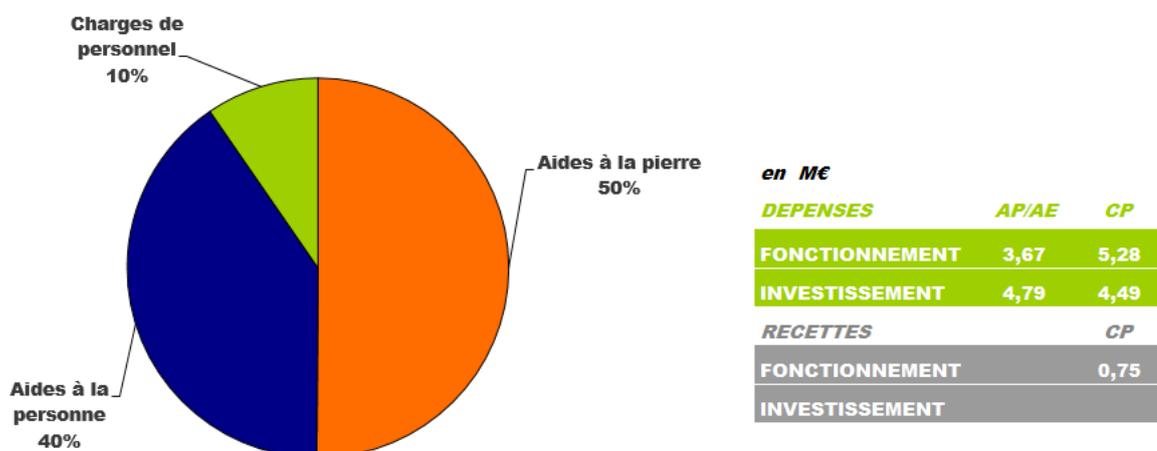
- **Assister techniquement les collectivités sur l'eau potable et l'assainissement**
  - Accompagnement des collectivités dans la réalisation de leurs projets d'investissement : **AP 3 100 000 € / CP 2 915 000 €** (en dépense et recette),
  - Conduite de procédures administratives de protection des captages d'eau (fonctionnement : dépense 187 000 € CP et recette 29 000 €),
  - Assistance sur l'exploitation des stations d'épurations dans le cadre du Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE) (fonctionnement CP 204 000 € de dépenses et 492 000 € de recettes ; investissement CP 17 100 € de dépenses et 9 450 € de recettes).
- **Participer au fonctionnement et à l'investissement de syndicats mixtes** dont le Département est membre : SMRD (138 000 € avec une recette de 25 000 €), syndicat mixte d'Aménagement du Vercors, de la Forêt de Lente et de Font d'Urle (42 000 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement) et 20 000 € d'autres dépenses en fonctionnement. A noter un nouveau projet d'actions éducatives sur « Le cycle de l'eau » pour l'année scolaire 2022-2023 (AE de 45 000 €) et le lancement d'une étude diagnostic des ouvrages d'eau potable et d'assainissement (60 000 € CP – AP votée en 2021).

\*  
\*   \*

Les propositions budgétaires du **budget annexe « Auberge Des Dauphins »** font l'objet de rapports qui vous sont présentés à cette même séance.

## 7) LOGEMENT

Budget consolidé consacré au Logement - BP 2022



Cette politique s'articule autour de l'accompagnement des Drômois en matière de logement : les aides à la pierre et à la personne.

### LES AIDES A LA PIERRE

Les dépenses de ce secteur recouvrent le versement d'une subvention à l'Association Départementale d'Information sur le Logement de la Drôme (ADIL) (**272 800 € AE/CP**), l'inscription budgétaire pour des provisions pour risque dans le cadre de la garantie apportée aux emprunts accordés par la CDC à Soliha (70 000 € CP) et des crédits pour le fonctionnement du service (62 400 €).

En investissement, une enveloppe (AP) de 1 700 000 € (CP 1 673 532 €) est proposée au titre d'un appui spécifique à Drôme Aménagement Habitat (DAH) pour la réhabilitation du parc ancien et la construction de logements « prêt locatif à usage social ».

On note également l'action du logement locatif social visant à la production de logements de qualité et à loyer abordable pour les bailleurs sociaux (publics ou privés), l'adaptation de logements pour le maintien des personnes âgées et/ou en situation de handicap, la réhabilitation de logements locatifs conventionnés par des propriétaires bailleurs, la réhabilitation de logements de propriétaires occupant aux ressources très modestes, la réhabilitation de logements associatifs et de logements HLM, la démolition de logements et l'accession à la propriété : **AP 3 091 250 €** et CP 2 817 819 €.

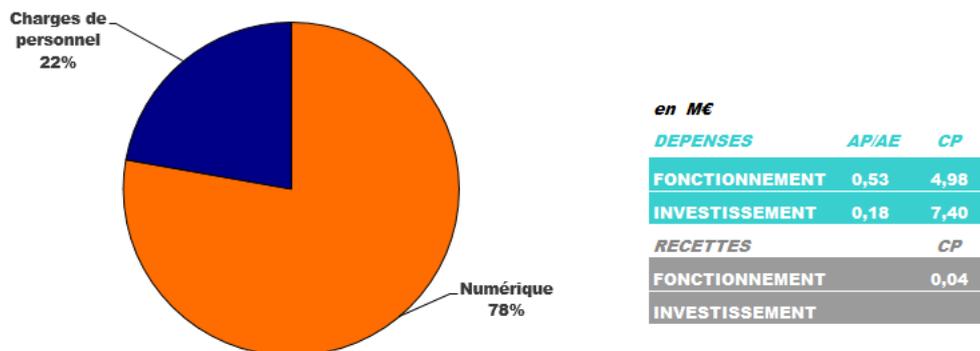
### LES AIDES A LA PERSONNE

En fonctionnement, le principal dispositif est le Fonds Unique Logement et Habitat (FULH). Ce fond s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Les bénéficiaires sont les personnes en difficulté qui souhaitent accéder à un logement décent, ou s'y maintenir, ou pour y disposer de fourniture d'eau et d'énergie. Une enveloppe de **3 400 000 € en AE** est inscrite au budget avec 3 800 000 € de CP. Une participation de la CAF et de la MSA estimée à 324 000 € est prévue, soit respectivement 302 000 € et 22 000 €.

Le programme d'intérêt général de lutte contre l'habitat indigne et indécents (PIG LH2I) a été renouvelé au BP 2021 pour la période 2021-2023 : 140 000 € de CP. Une recette de 112 500 € est attendue (94 500 € de l'ANAH et 18 000 € de la CAF).

## 8) NUMÉRIQUE

### Budget consacré au Numérique - BP 2022



Cette politique regroupe les activités de la mission numérique, l'équipement de l'ensemble des services de la collectivité et les projets numériques en direction des collèges.

Les principales actions s'articulent autour de :

#### Téléphonie mobile

Conformément aux engagements pris dans le cadre du programme national de résorption des zones blanches, le Département prend à sa charge les frais de location des points hauts appartenant à TDF (CP 10 500 €), l'entretien des équipements (7 000 €). En parallèle, des recettes sont perçues de la part des opérateurs pour participation aux frais de maintenance et mise à disposition : 20 635 €.

#### Aménagement du territoire

Pour lutter contre la fracture numérique, le Département finance en investissement des actions menées en partenariat avec ADN (Ardèche Drôme Numérique). Une enveloppe de 25 millions d'euros a été votée en 2014 pour le projet FITH « la fibre à la maison pour tous », au BP 2022 2,5 M€ (CP) sont proposés. Par ailleurs, un volet complémentaire (**AP 30 000 € / CP 15 000 €**) est prévu pour le traitement de poches de populations ou entreprises restant mal desservies en haut débit et dont la couverture FITH (fibre optique) ne paraît pas envisageable dans un délai de cinq ans.

Afin d'étendre au maximum la couverture du territoire par le Très Haut Débit (THD), il est proposé de cofinancer le dispositif régional d'aide à la souscription d'une offre satellite : 200 000 € CP.

Pour 2022, il est prévu la participation statutaire en fonctionnement au syndicat mixte ADN (172 000 €) et de notre adhésion à AVICCA (5 220 €).

#### Services et usages

La stratégie numérique du Département se décline selon quatre axes : accompagner les publics dans leur appropriation numérique, soutenir l'innovation, la compétitivité, l'attractivité par le numérique sur le territoire, développer une administration tournée vers l'utilisateur et accompagner les collectivités dans leur transition numérique. Pour mettre en œuvre cette politique, deux organismes seront sollicités : l'association « le moulin digital » (175 000 € subvention de fonctionnement dont 25 000 € votée sur AE 2021, 15 000 € cotisation) et le syndicat mixte Numérian (36 540 €).

Le Département s'investit encore en 2022 dans la lutte contre la fracture numérique. Des aides seront versées auprès de tiers lieux d'inclusion numérique afin de former les Drômois les plus éloignés des pratiques numériques afin de leur garantir un accès aux démarches en ligne (fonctionnement 170

000 € CP et investissement 80 000 € CP).

Dans le même registre, afin d'accélérer et favoriser l'implantation du numérique, il est proposé de soutenir les TLIN (Tiers lieux en Inclusion Numérique) référents en leur permettant de bénéficier d'une subvention : AE 120 000 € / CP 115 000 €.

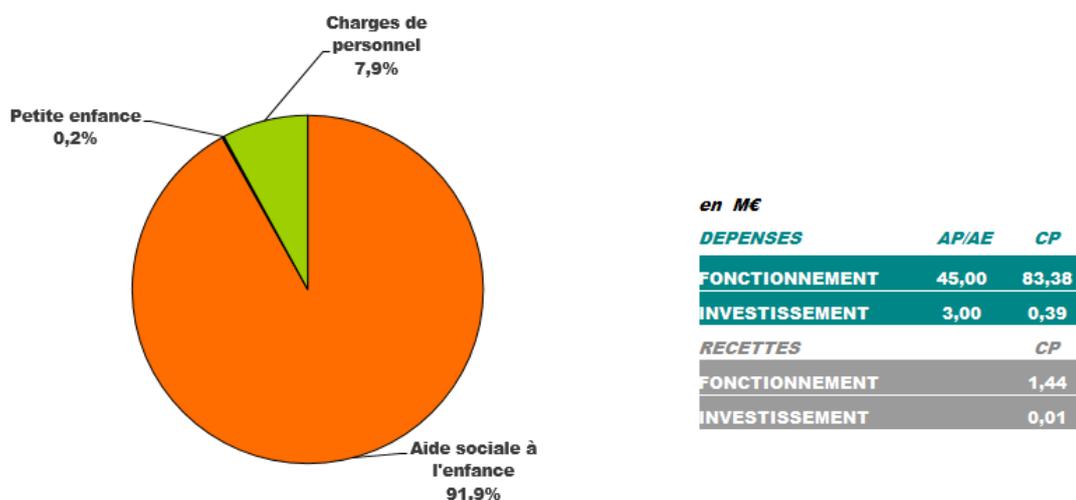
En matière de soutien aux projets numériques une enveloppe de **200 000 € en AE** et 100 000 € CP sont prévus en fonctionnement et une enveloppe de **150 000 € en AP** et 100 000 € en CP en investissement.

Le budget intègre la maintenance, les frais d'hébergement et d'assurance cybersécurité ainsi que les coûts téléphoniques et liaisons xDSL mais également les coûts liés à la reprographie pour un total de 923 500 € en fonctionnement (20 000 € de recettes liées à des recouvrements). Le renouvellement des équipements informatiques et de téléphonie de l'ensemble des services du Département est fixé à 2 266 000 € en investissement.

Enfin cette politique intègre les dépenses relatives au numérique dans les collèges : 506 511 € en fonctionnement (frais d'abonnements, de maintenance...) et 2 236 000 € en investissement pour les acquisitions de matériel informatique et les travaux nécessaires pour l'accès au haut débit.

## 9) PETITE ENFANCE, ENFANCE, PARENTALITÉ

Budget consacré à la PETITE ENFANCE, ENFANCE, PARENTALITÉ - BP 2022



Cette politique regroupe le secteur de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et celui de la petite enfance.

### L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

L'action départementale pour 2022 s'inscrit dans la mise en œuvre de la loi de mars 2016 relative à la protection de l'enfance et des enjeux d'un accompagnement renforcé des publics.

En **dépenses de fonctionnement** le budget est de 76 588 857 € en CP et **44 998 643 € en AE**. Il s'agit de :

- **Placement des enfants en établissement** : CP 45 776 255 € et **AE 44 326 348 €**  
Ce programme finance les dépenses liées aux enfants placés en établissement soumis à tarification : Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ou Appels à projets (AAP) ainsi que les dispositifs de prise en charge en autonomie.  
Ce poste budgétaire est en augmentation du fait de la hausse constatée du nombre d'enfants accueillis.
- **Placement familial** : 21 098 214 €. il s'agit principalement des rémunérations des assistants familiaux accueillant des enfants et des frais liés à leur vie quotidienne dont 450 000 € pour le droit au repos des ASFAM.
- **Actions de prévention** : CP 2 496 500 € et **AE 140 000 €**  
Ce volet comprend les mesures d'AEMO (Accompagnement Éducatif en Milieu Ouvert) hors CPOM, les aides financières versées aux familles, les frais des techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF) et le dispositif départemental de prévention spécialisée.

De plus, une enveloppe de 105 000 €, en provenance de crédits hors budget FDPTP, est fléchée sur la prévention spécialisée en zones rurales.

- Participation annuelle au fonctionnement de la **Maison des Enfants** : 4 486 238 €.
- Dispositifs « d'**accompagnement et suivi hors murs** » : dépenses liées aux enfants placés en tiers dignes de confiance, en parrainage et en logements autonomes : CP 2 520 850 € et **AE 380 795 €**.
- Enfin, un budget de 210 800 € (**AE de 31 500 €**) est proposé pour soutenir les partenaires œuvrant dans le domaine de l'Aide Social à l'Enfance, les actions de l'observatoire

départemental de la protection de l'enfance.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à 1 435 000 €. Il s'agit de recettes liées aux frais d'évaluation des jeunes mineurs non accompagnés remboursés par l'État (600 000 €), des remboursements par d'autres départements des frais engagés par le département de la Drôme pour la prise en charge des mineurs dont ils sont originaires (580 000 €), et du versement de prestations familiales (255 000 €).

**En investissement**, le budget est de 392 000 € CP et **3 000 000 € en AP** :

- Equipement des logements accueillant des jeunes en autonomie pour 3 000 € ;
- Acquisition de matériel informatique dans le cadre de l'étude sur la dématérialisation des dossiers de l'enfance pour 80 000 € ;
- Cautions de fonctionnement pour 9 000 € (montant identique en recette) ;
- Plan d'aide à l'investissement pour les partenaires associatifs : **AP 3 000 000 € / CP 300 000 €**.

## LA PETITE ENFANCE

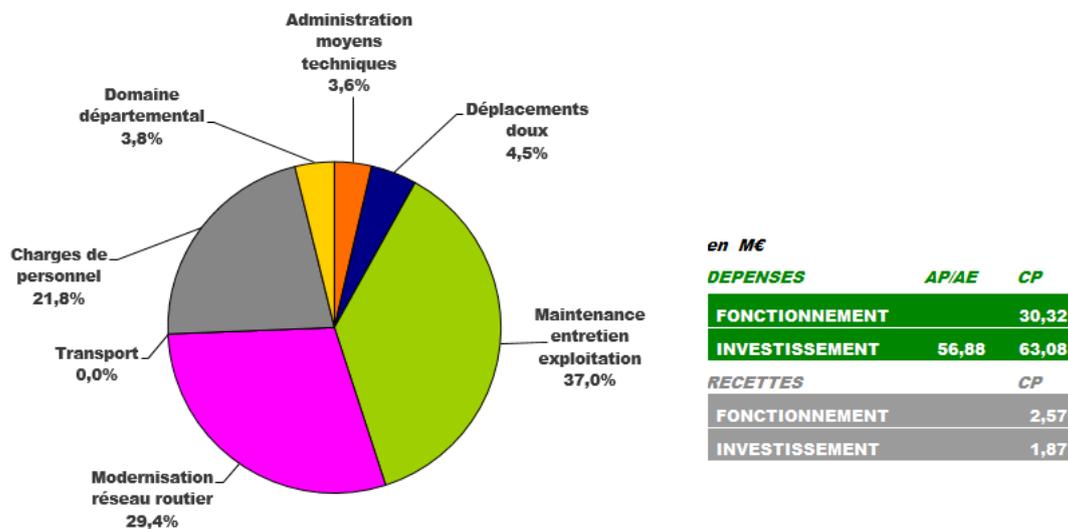
Le budget de ce secteur est de 150 000 € (AE 120 000 €) : 110 000 € pour la formation des assistants familiaux et maternels et 40 000 € (AE 120 000 €) pour la réservation de place en crèches.

\*  
\*   \*  
\*

Les propositions budgétaires du **budget annexe « Maison de l'Enfance »** font l'objet de rapports qui vous sont présentés à cette même séance.

## 10) ROUTES ET DÉPLACEMENTS

Budget consacré aux ROUTES et DÉPLACEMENTS - BP 2022



L'action départementale sur le réseau routier est diverse, elle participe notamment à la cohésion territoriale, prend en compte le développement durable par la mise en œuvre du plan de prévention du bruit, modernise le patrimoine routier, rationalise les niveaux de service.

### MAINTENANCE, ENTRETIEN, EXPLOITATION

En **investissement**, ce secteur regroupe les crédits pour les travaux de revêtements et grosses réparations des chaussées (**AP/CP 18 900 000 €**) avec 50 000 € de recettes attendues, les ouvrages d'arts (**AP/CP 2 500 000 €**), les dégâts d'orages (**AP/CP 2 500 000 €**) et la réalisation d'équipements de sécurité (**AP/CP 1 400 000 €**).

En **fonctionnement**, les dépenses (9 221 862 €) concernent l'entretien des RD et les frais liés à la viabilité hivernale. Les recettes (2 530 000 €) sont inscrites au titre des redevances d'occupation du domaine public, des contributions pour dépréciation des voies, du reversement par le budget annexe « matériel routier » de l'amortissement des véhicules.

### MODERNISATION DU RÉSEAU ROUTIER

En **investissement**, ce secteur comprend le financement des opérations individualisées inscrites au Plan Pluriannuel des RD (**AP 26 488 000 €** et CP 19 895 000 € ; 400 000 € de recettes), les avances forfaitaires (CP 600 000 € en dépense et recettes), des acquisitions foncières (**AP/CP 600 000 €**) et le financement de grandes infrastructures (CP 6 926 000 €).

En **fonctionnement**, une recette de 25 000 € est attendue pour les prestations d'ingénierie publique réalisées par la Direction des Déplacements pour le compte des communes ou communautés de communes.

### DÉPLACEMENTS DOUX

Ce secteur concerne notamment les projets suivants : **AP 500 000 € / 892 000 € CP** pour la réparation de la passerelle du pont d'Ouvey, 50 000 € pour la remise en état des panneaux et RIS sur les itinéraires VIARHONA et vallée de l'Isère, 50 000 € pour l'action « comptage vélo » du schéma directeur cyclable, 1 562 000 € pour les travaux sur la passerelle de la Roche de Glun dans le cadre de la VVV-Viarhona avec une recette de 1 421 752 € (subvention FEDER) et 1 600 000 € dans le cadre de la politique cyclable. En fonctionnement 8 000 € sont inscrits pour la maintenance des VAE et la

reproduction et diffusion du guide « Des voies vertes bien reliées ».

## **ADMINISTRATION, MOYENS TECHNIQUE**

Il s'agit des dépenses liées au fonctionnement des services et à l'entretien des bâtiments, ainsi que les crédits d'acquisition de matériel, équipements techniques et véhicules et engins (fonctionnement : 729 758 € de CP / investissement : **AP 340 000 €** / CP 2 640 000 €).

## **AU TITRE DES BÂTIMENTS DU SECTEUR ROUTIER**

Un total de 3 200 000 € AP et de 3 5 67 950 € de CP sont proposés avec notamment :

- une enveloppe complémentaire de 2 000 000 € pour la reconstruction du CTD/CED de Nyons (184 136 € CP)
- Une enveloppe de 350 000 € pour la rénovation des vestiaires du CTD/CED de Pierrelatte ;
- une enveloppe de 300 000 € pour la rénovation du CTD/CED de Crest ;
- une enveloppe de 300 000 € pour la rénovation du CTD/CED de Romans-Chatuzange ;
- une enveloppe de 250 000 € pour la réfection de la cour du CTD/CED de Cléon d'Andran

De plus, des travaux se poursuivent sur plusieurs CED/CTD : reconstruction à Die (817 916 €), nouveau garage au SERM à St Jean en Royans (400 000 €), reconstruction à Valence (658 914 €), construction de l'abri à sel à St Vallier (250 000 €) et construction de l'abri à sel et des garages du CED du Grand Serre (154 663 € CP).

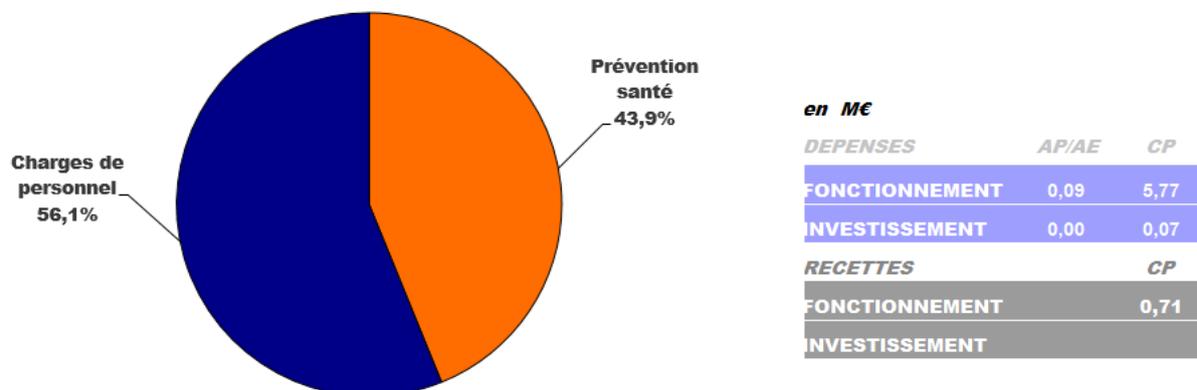
Enfin, une enveloppe de 450 000 € est proposée pour les grosses réparations à effectuer dans les bâtiments (982 362 € CP).

\*  
\*   \*   \*

Les propositions budgétaires des **budgets annexes « routes matériel routier et signalisation »** et **« routes laboratoire »** font l'objet de rapports qui vous sont présentés à cette même séance.

## 11) SANTÉ

### Budget consacré à la SANTÉ - BP 2022



La politique santé couvre le champ de la protection maternelle et infantile (PMI) et celui des actions de santé ainsi que le plan de redynamisation de l'offre de soin.

### LA PRÉVENTION SANTÉ

#### Actions de santé publiques

Par délégation de l'Agence Régionale de Santé, le Département est en mesure d'assurer des missions de santé publique. En 2022, les financements sont maintenus pour les actions de dépistage des aberrations chromosomiques, de la tuberculose et des maladies chroniques (CP 33 000 €) ainsi que pour la vaccination et les actions de prévention (AE 69 000 € et CP 225 460 €).

#### Plan départemental de redynamisation de l'offre de soins

Ce plan est à nouveau renforcé en 2022 (676 600 € en fonctionnement et 65 000 € en investissement). Les aides à l'investissement pour les maisons de santé publiques sont examinées et financées dans le cadre des projets de cohérence territoriale, politique « soutien financier aux collectivités ». A noter que sont compris 2 nouvelles actions : 50 000 € de bourses pour les internes et 500 000 € pour le salariat des médecins.

#### Actions de Protection maternelle et infantile (PMI)

En 2022, le Département consacre un budget de 19 200 € en AE et 1 558 246 € en CP pour les missions au titre de la PMI dont le financement des centres de planification et d'éducation familiale départementaux ou conventionnés avec les hôpitaux et les associations (CP 789 376 €), la participation réglementaire au financement des Centres d'Actions Médico-Social Précoce (CAMSP) (AE 19 200 € et CP 549 495 €), les frais d'intervention de techniciennes en PMI auprès des familles (CP 100 000 €), le financement de dispositifs destinés aux mères (CP 84 500 €), autres dépenses (CP 34 875 €). Ces différentes actions donnent lieu à la perception de recettes pour 543 950 €.

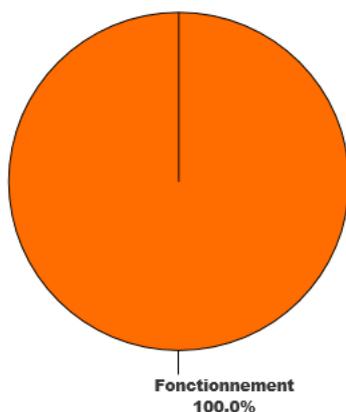
### LA SANTÉ

Les actions du budget annexe « Laboratoire départemental » relèvent de la politique « santé ». Au service de la santé publique et environnemental, le laboratoire réalise des prestations dans les domaines de la sécurité animale, alimentaire et environnementale. Les propositions budgétaires 2022 font l'objet d'un rapport présenté à cette même séance.

Il est rappelé que le laboratoire équilibre son budget par ses propres recettes de fonctionnement, il ne bénéficie pas de financement du budget principal.

## 12) SÉCURITÉ

Budget consacré à la SÉCURITÉ - BP 2022



en M€

DEPENSES	AP/AE	CP
FONCTIONNEMENT	0,00	24,08

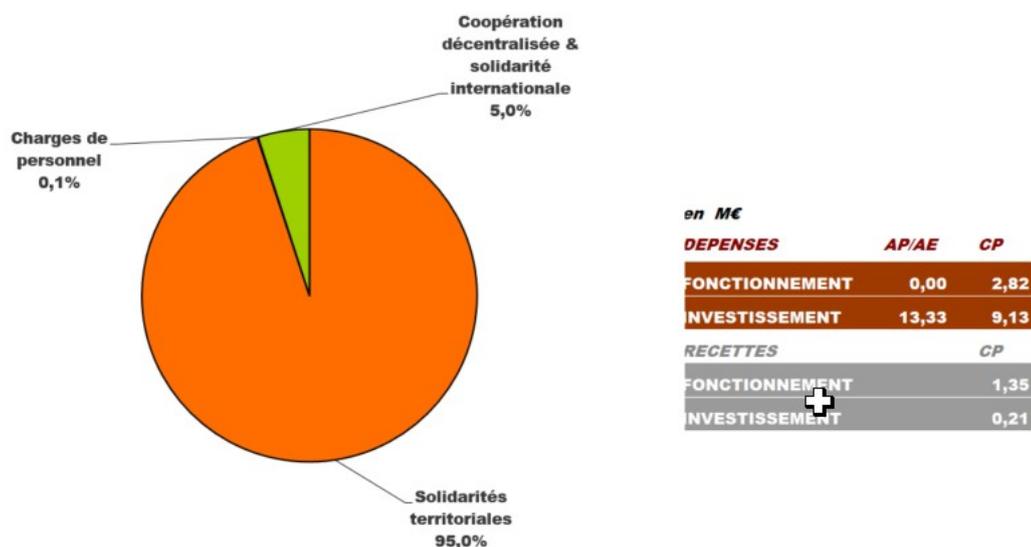
### Il s'agit de notre contribution au SDIS.

La loi du 13 août 2004 précise que «la contribution du département au budget du service départemental d'incendie et de secours est fixée, chaque année, par une délibération du conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service».

La contribution départementale pour 2022 est de 24 080 000 € en fonctionnement.. La contribution est en hausse de 600 000 € afin de poursuivre la prise en charge la dépense supplémentaire résultant du recrutement de nouveaux sapeurs pompiers et des mesures en matière de masse salariale (prime inflation, revalorisation du SMIC...)mais également de la hausse des charges de fonctionnement et de la charge d'amortissement.

## 13) SOUTIEN FINANCIER AUX COLLECTIVITÉS

Budget consacré au SOUTIEN FINANCIER aux COLLECTIVITÉS - BP 2022



Le budget de la politique «soutien financier aux collectivités» regroupe le secteur « solidarités territoriales » et le secteur «coopération décentralisée et solidarité internationale ».

Il est rappelé en préambule que toutes les politiques comportent des aides aux territoires, ainsi la politique « Soutien financier des collectivités » retrace spécifiquement les aides directement non rattachées directement à une politique départementale spécifique.

### LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Le Département met en œuvre la politique de solidarité avec les communes et groupements et contribue à l'émergence de projets structurants à l'échelle des territoires.

#### En fonctionnement

Au BP 2022, sont proposées notamment une dotation pour soutenir les projets d'animation ou d'événements locaux (CP 250 000 €), les participations statutaires aux Parcs Naturels Régionaux du Vercors et des Baronnies Provençales (CP 542 017 €) et 75 653 € d'autres dépenses.

Ce secteur intègre également le reversement de la taxe d'aménagement au CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) : CP 1 350 000 € .

**En investissement**, le Département se positionne comme un partenaire majeur des territoires et un acteur de leur aménagement autour de deux axes : la solidarité territoriale et la cohérence territoriale.

- L'accompagnement au titre de la **solidarité territoriale** prévoit :
  - des aides à l'investissement aux communes dont le potentiel fiscal est inférieur à 1,3M€,
  - une dotation forfaitaire à orientation voirie pour les communes de moins de 5 000 habitants,
  - une ligne d'appui aux opérations d'amélioration de la sécurité routière et des transports en commun (fonds hors budget amendes de police).

Le budget réservé à la solidarité territoriale s'élève globalement en enveloppe à 7 552 311 € avec : budget principal 1 676 266 € AP, FDPTA 4 479 420 € (HB), FDPTP 1 096 625 € (HB) et pour le fonds hors budget amendes de police 300 000 € (HB).

- L'accompagnement au titre de la **cohérence territoriale** : le budget 2022 s'élève globalement à 13 655 000 € dont budget principal 11 655 000 € AP , FDPTA 2 000 000 € (HB).

- une aide auprès des communes et de leurs groupements pour une mise en valeur de leur patrimoine bâti et la réalisation de projets à caractère structurant à l'échelle du bassin de vie,
- une participation aux projets structurants des trois grandes villes (+ de 25 000 habitants),
- une ligne d'appui aux projets de traverses (voirie).

## **LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**

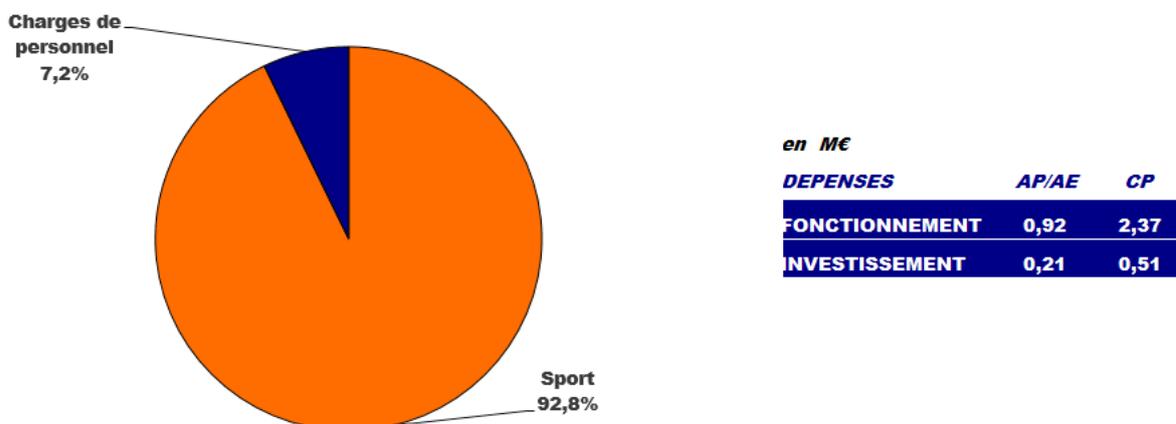
Dans le cadre de la Coopération décentralisée, l'action du Conseil départemental de la Drôme repose sur les appels à projets lancés principalement par le Ministère des Affaires Étrangères et l'agence de l'Eau.

Le Département poursuit son partenariat avec le Sénégal et maintient son soutien financier sur des programmes d'assainissement, de sensibilisation à l'hygiène, de renforcement institutionnel et de participation citoyenne.

Les propositions budgétaires s'élèvent en dépenses à 10 000 € CP.

## 14) SPORT

Budget consacré aux SPORTS - BP 2022



Structurée autour de deux domaines d'activités, **sport et sport nature**, cette politique œuvre pour une pratique sportive la plus large possible.

Pour le volet « **sport** », le budget est construit autour de quatre priorités : soutenir les structures sportives départementales, garantir le bon fonctionnement de la maison des bénévoles Drôme Ardèche, accompagner les clubs évoluant au niveau national, soutenir le développement du sport scolaire. Ces enjeux se traduisent par les propositions budgétaires suivantes :

- subventions de fonctionnement versées aux clubs sportifs évoluant au niveau national (**775 000 € AE / 848 300 € CP**),
- financement des associations sportives des collèges (60 000 €), des sections sportives des collèges (40 000 €), de l'organisation d'événements à destination des collégiens et d'actions éducatives pour 165 807 € (Terre de jeux 2024, Tous à vélo).
- financement de 4 sportifs, en lien avec Terre de jeux 2024 (30 000 €) et de l'entretien et maintenance de la Maison des bénévoles du sport Drôme Ardèche (5 000 €),
- subventions de fonctionnement aux comités sportifs et pour le fonctionnement de la maison des bénévoles du sport Drôme-Ardèche (595 000 €).

En investissement, 40 000 € de crédits d'acquisitions pour du matériel sont proposés ainsi qu'une enveloppe de **70 000 € en AP / 265 000 € CP** afin d'attribuer des subventions aux comités sportifs qui investissent dans du matériel.

Pour le **sport nature**, les propositions portent sur un montant total de 626 000 € (CP).

En fonctionnement, des crédits sont inscrits pour l'entretien et la gestion des espaces, sites et itinéraires (87 500 €), pour l'opération « ambassadeurs sports de nature » (12 500 €), pour des actions éducatives (**AE 40 000 € / CP 16 000 €**), le financement des comités sportifs (250 000 €) et une aide aux territoires pour des études sur la pertinence de développement de sport de nature (**AE 100 000 € / CP 50 000 €**).

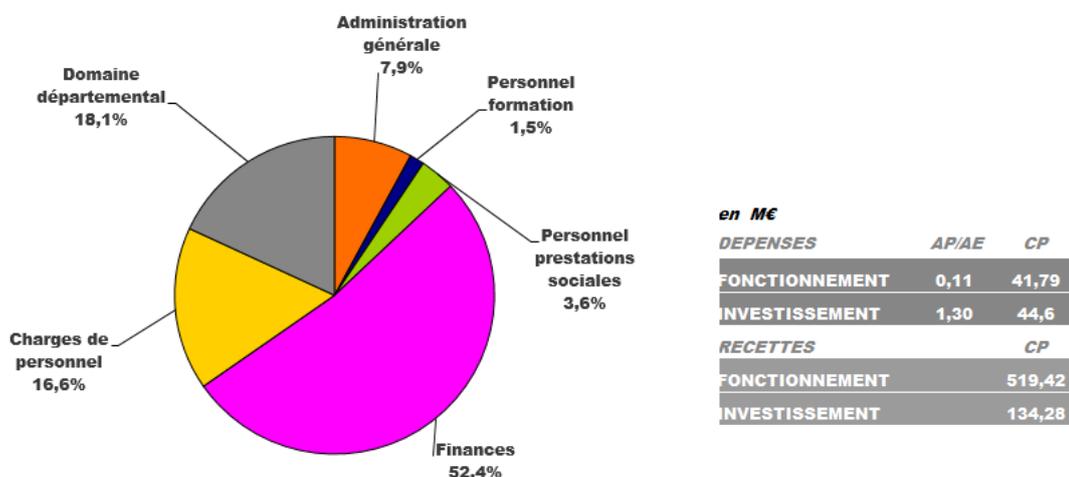
En investissement, des crédits sont prévus pour financer des travaux sur des sites inscrits au PDESI(\*) et PDIPR(\*\*) (**140 000 € AP / 138 000 € CP**) et pour des acquisitions d'équipements techniques (70 000 € CP).

(\*) PDESI : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de sports de nature

(\*\*) PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

## 15) MOYENS GÉNÉRAUX

Budget consacré aux MOYENS GÉNÉRAUX BP 2022



### L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ce secteur répertorie les différents budgets ressources de notre collectivité.

- **Communication et promotion** : 760 000 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement.
- **Communication interne** : 148 000 € sont inscrits pour l'animation au sein de notre collectivité.
- **Direction des Affaires Juridiques et des Affaires Générales (DAJAG)** : cette direction regroupe trois services (moyens généraux, juridique et achats). Les propositions budgétaires pour 2022 sont de 819 760 € en dépenses et de 39 000 € en recettes pour des recouvrements.

Il est souligné que les moyens généraux ont été créés en 2022 et regroupent le pôle accueil, le courrier, la reprographie et le pôle Information et veille stratégique.

- **Logistique** : 2 167 659 € pour le fonctionnement et 792 500 € pour l'investissement. Ces crédits permettent la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement des services et à l'acquisition de véhicules (51 000 € de recettes, essentiellement de la participation de l'État).
- **Santé et sécurité au travail** : afin d'assurer le suivi médical des agents, d'accompagner les collectifs de travail dans leurs évolutions et de s'assurer de l'identification et de la prévention des risques professionnels, les crédits sollicités s'élèvent à 357 830 € en dépenses de fonctionnement (en recettes, 15 000 € de remboursements) et 11 000 € de CP en investissement en lien avec l'équipement en matériels adaptés aux personnes en situation de handicap et pour les matériels adaptés aux prescriptions médicales.
- **Coordination des risques** : 65 248 € correspondant aux primes assurances autres que celles inscrites dans les différents budgets des services (62 524 € de recettes correspondant à des remboursements).
- **Dépenses diverses** : On retrace les dépenses diverses d'administration générale pour divers frais de fonctionnement et dépenses transversales à hauteur de 1 683 823 €.

### LE DOMAINE DÉPARTEMENTAL

Les dépenses de moyens généraux relatives aux locaux du HDD, de Rovaltain et du Liguria (contrats d'entretien et de nettoyage des bâtiments, électricité et fluides, divers loyers...) s'élèvent à 3 146 176 € en fonctionnement.

Les recettes de 810 000 € en fonctionnement concernent principalement les loyers et pénalités reçus.

## **LES CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel des moyens généraux regroupent les charges de personnel des directions support et qui ne sont pas affectées à une politique fonctionnelle.

Les charges de personnel des services supports s'élèvent à 14 348 871 € en CP pour le BP 2022.

## **LES PRESTATIONS SOCIALES**

Les crédits sollicités pour 2 990 698 € visent le financement des actions de prestations sociales de la collectivité en faveur du personnel départemental dont 2 643 978 € pour les chèques vacances et déjeuners. Ce budget finance également des activités de loisirs sur sites touristiques, des actions « qualité de vie » et des séjours d'enfants. On a également 90 000 € pour l'acquisition de matériel ergonomique.

Les recettes de ce secteur sont de 1 195 700 € (principalement les participations des agents sur les titres restaurant et chèques vacances).

## **LA FORMATION**

Pour répondre aux besoins des directions métiers, en matière de maintien ou de développement des compétences mais également pour répondre aux enjeux de notre collectivité un budget de 1 272 600 € est proposé en fonctionnement.

## **LES INVESTISSEMENTS AU TITRE DES BÂTIMENTS**

### Investissement :

les projets proposés concernent la rénovation de la verrière du HDD (AP 500 000 €), le plan amiante (AP 1 000 000€), des actions diverses (mises à jour des plans AP 100 000€, des études diverses AP 150 000€, des mises en conformité des bâtiments AP 300 000€...), le plan de performance énergétique phase 4 (AP 7 000 000€)...

En recettes, en premier lieu il est souligné la recette d'ordre de 1 000 000 € en investissement concernant les remboursements d'avances versées sur les marchés publics.

Les recettes sont 393 576 € de subventions provenant de l'État (35 338 € pour la rénovation du collège de Nyons et 358 238 € pour la réfection du chauffage du collège de St Vallier) et 25 000 € pour les remboursements de dépôts de garantie.

## **LES FINANCES**

### **1) Fonctionnement - Recettes**

**IMPÔTS ET TAXES (fiscalité indirecte) : 348 050 000 €.**

La fiscalité indirecte comprend trois taxes majeures : la Taxe Intérieure de Consommations sur les Produits Énergétiques (TICPE), la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) et les Droits de Mutation à Titres Onéreux (DMTO) et deux recettes complémentaires: la taxe sur l'électricité et la taxe d'aménagement ainsi que les recettes au titre des fonds de péréquation.

Enfin il apparaît la recette provenant d'une part de TVA nationale en remplacement de la taxe sur le foncier bâti est prévue.

- Taxe sur les Conventions d'Assurances (TSCA) : 79 000 000 €. Cette recette, participe aux financements de diverses dépenses : transferts intervenus depuis l'acte II de la décentralisation, compensation d'une partie de la suppression de la Taxe Professionnelle et participation au financement du SDIS.
- Taxe Départementale de publicité foncière et droits départementaux d'enregistrement (DMTO). Depuis 2014, l'évolution des DMTO s'explique par la majoration du taux de 3.8 % à 4.5 % (en 2020 seuls trois départements n'ont pas relevé leur taux) et d'un effet base. L'évolution des bases est tributaire du nombre de transactions immobilières et du prix de l'immobilier et peuvent donc de fortes variations d'une année sur l'autre.

Pour 2022, le produit attendu est de 83 000 000 €, en hausse après la baisse importante du budget primitif 2021 (65 000 000 €) laquelle suivait les prévisions intégrant l'impact de la crise financière suivant la crise sanitaire.

Ce montant correspond aux recettes réalisées en 2019 et 2020.

- Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) : 42 100 000 €. Ce produit est attribué aux départements en compensation du transfert du RSA.
- Taxe Départementale sur les Consommations Finales d'Électricité (TDCFE) : pour 2022 le produit est estimé à 6 000 000 €.
- Dans le prolongement de la réforme de la taxe professionnelle de 2010, deux fonds nationaux de péréquation horizontale ont été créés : le fonds national de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) et le fonds national de péréquation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

À ces fonds, s'ajoutaient jusqu'en 2020 le fonds de Solidarité créé par la loi de Finances 2014 et le fonds de solidarité interdépartemental créée en 2019 (FSID).

Le fonds de péréquation est désormais globalisé et vise à d'atténuer les disparités entre collectivités par une redistribution des ressources entre collectivités les plus riches fiscalement et les moins favorisées.

Pour 2022, la recette de la péréquation prévue est de 10 000 000 € et concerne uniquement le fonds péréquation DMTO.

- Taxe de séjour : 150 000 € (idem BP 2021).
- La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) restait le dernier levier fiscal encore mobilisable par le Département. La réforme de la taxe d'habitation transfère cette ressource au bloc communal à compter de 2021, elle est désormais remplacée par une part de la TVA nationale pour la somme de 122 250 000 € basée sur une hausse de 3 % du produit. Cette estimation sera confrontée durant l'année 2022 à la hausse réelle de la recette de TVA nationale. Enfin une somme de 1 500 000 € est prévue au titre de la part des 250 M€ supplémentaires de TVA nationale mis en distribution pour les départements et issus de la loi de finances pour 2020 et visant à soutenir les départements les plus fragiles par son mode d'attribution. Globalement la recette attendue de TVA reversée atteint la somme de 123 750 000 €.

**IMPOSITIONS DIRECTES : 75 061 090 €**, ce poste de recettes se décompose ainsi :

- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 34 400 000 €, la prévision est basée sur les informations reçues de la DGFIP les acomptes versés par les entreprises en 2021.
- Le reversement de CVAE par la Région Auvergne Rhône-Alpes pour 9 048 000€ (au titre de la CVAE transférée avec la compétence transports) .
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) : 8 700 000 €. Cette imposition vise

certaines entreprises de réseaux dont l'activité est exercée dans les secteurs de l'énergie, des transports ferroviaires et des télécommunications.

- Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 14 013 090 €. Ce fonds a été mis en place suite à la réforme de la taxe professionnelle pour garantir à chaque collectivité la neutralité financière de celle-ci. Ce concours est stable.
- Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 8 900 000 €

#### **DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 116 524 211 € dont**

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 70 400 000 €  
La DGF constitue le premier concours de l'État, le PLF 2022 prend en compte une DGF stable par rapport à 2021 toutefois la répartition finale entre les départements conduit à envisager une légère baisse par rapport à celle de 2021. Il est ainsi rappelé l'importance de la péréquation pour favoriser l'égalité et la solidarité entre les départements et que depuis 2021 la part liée à la vaccination contre la tuberculose fait l'objet d'une subvention spécifique (donc hors DGF).
- Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP) : 16 000 000 €  
Cette dotation a été créée en Loi de Finances 2010 pour compenser les collectivités perdantes suite à la suppression de la taxe professionnelle.
- Dotation Générale de Décentralisation (DGD) : 3 446 095 €
- Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 2 650 000 €
- Fonds de compensation de la TVA : 250 000 €. Depuis 2017 le dispositif FCTVA a été élargi aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.
- Dotation pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité directe locale : 3 900 000 €

#### **2) Fonctionnement – Dépenses**

Les dépenses se montent à 14 250 000 € : les principales inscriptions concernent la contribution aux divers fonds de péréquation (10 000 000 €) avec 9 000 000 € en matière de péréquation DMTO et 1 000 000 € en matière de péréquation CVAE. En second lieu, on retrace l'inscription de 2 100 000 € sur la ligne « dépenses imprévues de fonctionnement » et 100 000 € en intérêts moratoires.

#### **3) Investissement (hors dette)**

**Recettes:** 12 000 000 € pour le FCTVA, 100 000 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement créée par la loi de finances 2019 et 760 339 € pour le produit provenant des radars automatiques.

**Dépenses :** 1 000 000 € sur la ligne « dépenses imprévues ».

#### **4) Dette**

L'annuité de la dette pour 2022 est estimée à 15 500 000 € ; 14 000 000 € (contre 16 000 000 € au BP 2021) pour le remboursement du capital de la dette et 1 500 000 € d'intérêts liés aux emprunts en cours.

Les crédits nécessaires pour l'utilisation des contrats revolving privilégiés par le Département en raison de leur gestion particulièrement souple car remboursables à tout moment pour ajuster la trésorerie s'élèvent à 16 000 000 € contre 20 000 000 € au BP 2021 (en dépense et recette).

Enfin, les recettes d'emprunts de l'année nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement sont de 105 000 000 € comme au BP 2022 (contre 90 000 000 € au BP 2021).

### **Autofinancement du BP 2022 :**

L'autofinancement net est de 26 800 000 € et ne permet pas de couvrir intégralement le besoin de financement des subventions d'investissement versées aux communes et aux tiers (proposées pour 39 843 575€).

Le Département souhaitant disposer d'un autofinancement lui permettant de financer une partie de ses amortissements, pratiquera dans la limite de 28 000 000 € la neutralisation des amortissements.

\*  
\*   \*   \*

Le budget primitif 2022 s'élève à 747 100 000 € en mouvements réels (698 000 000 € pour le BP 2021) et à 108 700 000 € en mouvements d'ordre (85 400 000 € pour le BP 2021) soit un budget global de 855 270 000 € (783 400 000 € pour le BP 2021).

Je vous serais obligée, Mesdames, Messieurs les conseillers départementaux, de bien vouloir en délibérer.

La Présidente du Conseil départemental,



Marie-Pierre MOUTON

POLITIQUE / SECTEUR

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
--	----------------	----------------

POLITIQUE	SECTEUR	AP BP 2022	CP BP 2022	AE BP 2022	CP BP 2022
-----------	---------	------------	------------	------------	------------

Action sociale, Insertion		3 478 000	2 522 317	16 033 065	103 124 260
	Allocation RSA				74 773 791
	Insertion professionnelle	28 000	118 000	16 033 065	7 303 860
	Charges de personnel				19 479 584
	Action sociale				1 567 025
	Domaine départemental	3 450 000	2 404 317		
	<b>RECETTES</b>		<b>350 000</b>		<b>4 597 760</b>

Attactivité économique des territoires		12 578 000	11 042 378	2 155 230	7 407 016
	Agriculture	2 878 000	5 114 589	1 111 520	1 442 288
	Economie	2 550 000	2 417 785	746 990	1 214 159
	Tourisme	6 950 000	2 592 000	296 720	3 527 562
	Charges de personnel				1 223 007
	Domaine départemental	200 000	918 004		
	<b>RECETTES</b>		<b>600 000</b>		<b>525 700</b>

Autonomie		2 052 000	3 947 000	1 202 310	201 961 118
	Personnes handicapées	1 000 000			89 978 608
	Personnes âgées	1 052 000	3 947 000	1 202 310	105 246 739
	Charges de personnel				6 735 771
	Domaine départemental				
	<b>RECETTES</b>		<b>0</b>		<b>62 375 674</b>

<b>Culture</b>		<b>4 186 745</b>	<b>5 220 128</b>	<b>1 438 300</b>	<b>10 870 023</b>
<b>DEPENSES</b>					
Développement culturel		275 000	183 000	774 000	1 268 100
Lecture publique		60 000	145 000	464 300	1 095 910
Patrimoine archivistique		40 000	119 000	200 000	311 454
Patrimoine culturel		561 745	685 000		2 348 000
Charges de personnel					5 846 559
Domaine départemental		3 250 000	4 088 128		
<b>RECETTES</b>			<b>140 435</b>		<b>1 571 260</b>

<b>Education / Jeunesse</b>		<b>28 920 000</b>	<b>28 130 967</b>	<b>4 631 007</b>	<b>30 610 828</b>
<b>DEPENSES</b>					
Collège			2 392 000	3 160 350	12 836 131
Enseignement supérieur			91 235	397 155	402 053
Jeunesse			20 000	1 073 502	1 261 834
Charges de personnel					15 553 944
Domaine départemental		28 920 000	25 627 732		556 866
<b>RECETTES</b>			<b>5 586 397</b>		<b>1 367 500</b>

<b>Environnement</b>		<b>7 654 000</b>	<b>6 647 600</b>	<b>870 650</b>	<b>5 135 421</b>
<b>DEPENSES</b>					
Environnement		370 000	116 000	120 150	286 350
Espaces Naturels Sensibles		760 000	997 500	333 000	1 168 500
Gestion de l'eau		6 524 000	5 534 100	417 500	1 057 700
Charges de personnel					2 622 871
Domaine départemental					
<b>RECETTES</b>			<b>3 351 000</b>		<b>3 998 710</b>

<b>Logement</b>		<b>4 791 250</b>	<b>4 491 351</b>	<b>3 672 800</b>	<b>5 281 574</b>
<b>DEPENSES</b>					
Aides à la pierre		4 791 250	4 491 351	272 800	405 200
Aides à la personne				3 400 000	3 940 000
Charges de personnel					936 374
Domaine départemental					
<b>RECETTES</b>			<b>0</b>		<b>747 500</b>

<b>Moyens généraux</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>1 300 000</b>	<b>44 620 743</b>	<b>106 580</b>	<b>41 792 292</b>
	Administration générale			1 036 874	106 580	5 783 946
	Personnel formation			90 000		1 272 600
	Personnel prestations sociales			31 000 000		2 990 698
	Finances					14 250 000
	Charges de personnel			12 493 869		14 348 871
	Domaine départemental		1 300 000			3 146 176
	<b>RECETTES</b>			<b>134 278 915</b>		<b>519 417 011</b>

<b>Numérique</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>180 000</b>	<b>7 397 000</b>	<b>531 540</b>	<b>4 983 557</b>
	Numérique		180 000	7 397 000	531 540	2 236 271
	Aides à la personne					
	Charges de personnel					2 747 286
	Domaine départemental					
	<b>RECETTES</b>			<b>0</b>		<b>40 635</b>

<b>Petite enfance, enfance, parentalité</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>3 000 000</b>	<b>392 000</b>	<b>44 998 643</b>	<b>83 377 498</b>
	Aide sociale à l'enfance		3 000 000	392 000	44 878 643	76 588 857
	Petite enfance				120 000	150 000
	Charges de personnel					6 638 640
	Domaine départemental					
	<b>RECETTES</b>			<b>9 000</b>		<b>1 435 000</b>

<b>Routes et déplacements</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>56 878 000</b>	<b>63 082 950</b>	<b>0</b>	<b>30 324 035</b>
	Administration moyens techniques		340 000	2 640 000		729 758
	Déplacements doux		500 000	4 154 000		8 000
	Maintenance entretien exploitation		25 300 000	25 300 000		9 221 862
	Modernisation réseau routier		27 088 000	27 421 000		
	Transport					
	Charges de personnel					20 364 415
	Domaine départemental		3 650 000	3 567 950		
	<b>RECETTES</b>			<b>1 871 752</b>		<b>2 568 000</b>

<b>Santé</b>	<b>DEPENSES</b>		0	65 000	88 200	5 766 374
	Laboratoire départemental					
	Prévention santé			65 000	88 200	2 493 306
	Charges de personnel					3 273 068
	Domaine départemental					
	<b>RECETTES</b>			0		705 250

<b>Sécurité</b>	<b>DEPENSES</b>		0	0	0	24 080 000
	SDIS					24 080 000
	Aides à la personne					
	Prévention santé					
	Charges de personnel					
	Domaine départemental					
	<b>RECETTES</b>			0		0

<b>Soutien financier aux collectivités</b>	<b>DEPENSES</b>		13 331 266	9 127 566	0	2 819 198
	Aides à la personne					
	Solidarités territoriales		13 331 266	9 127 566		2 217 670
	Coopération décentralisée					10 000
	Charges de personnel					591 528
	<b>RECETTES</b>			212 500		1 350 000

<b>Sport</b>	<b>DEPENSES</b>		210 000	513 000	915 000	2 366 806
	Sport					2 160 107
	Aides à la personne		210 000	513 000	915 000	
	Charges de personnel					206 699
	<b>RECETTES</b>			0		0

<b>TOTAL DEPENSES</b>	138 559 261	187 200 000	76 643 325	559 900 000
-----------------------	-------------	-------------	------------	-------------

<b>TOTAL RECETTES</b>	0	146 400 000	0	600 700 000
-----------------------	---	-------------	---	-------------